

Evitement fiscal des multinationales : au moins 4,6 mds d'euros d'impôts perdus pour la France

Les stratégies d'évitement de l'impôt des multinationales font perdre à la France au moins 4,6 milliards d'euros de recettes fiscales par an, selon une note du Conseil d'analyse économique (CAE) publiée mardi, qui analyse les impacts d'une réforme internationale de la taxation de ces groupes.

Le CAE, organe rattaché à Matignon, a comparé l'impôt sur les bénéfices payé par les multinationales françaises ou étrangères en France, en distinguant des autres celles qui ont une filiale dans un paradis fiscal, et peuvent ainsi y transférer certains de leurs bénéfices.

Selon ses calculs, le taux effectif moyen d'imposition d'une multinationale française ayant au moins une filiale dans un paradis fiscal est inférieur de 26% à celui d'une multinationale équivalente mais sans présence dans un paradis fiscal. Et cela représente un manque à gagner de 3,3 milliards d'euros d'impôt.

Ce chiffre descend à 17% pour les groupes étrangers présents en France, avec un manque à gagner de 1,3 milliard d'euros.

"Il s'agit là d'une estimation conservatrice", préviennent les auteurs de l'étude, essentiellement parce que leur évaluation n'inclut pas les stratégies d'évitement qui ne passent pas par la présence dans un paradis fiscal et parce qu'ils n'ont pas pris en compte les groupes français qui auraient déjà transféré tous leurs revenus à l'étranger ou qui n'ont pas d'établissement stable en France.

Face à ce constat, que font de nombreux pays et qui s'est accentué avec la numérisation de l'économie, la communauté internationale est en train de réfléchir, sous l'égide de l'OCDE, à de nouvelles règles fiscales internationales.

Plusieurs scénarios sont sur la table avec deux enjeux: d'une part réviser les règles d'allocations des bénéfices entre les pays où les entreprises produisent et ceux où elles vendent afin de mieux répartir leurs impôts entre ces pays, et d'autre part fixer un taux minimum mondial d'impôt sur les sociétés.

Le CAE a étudié l'impact d'une telle réforme (avec plusieurs variantes) pour une quarantaine de pays, dont sept paradis fiscaux, sur leur attractivité et la variation de leurs recettes fiscales, ainsi que l'efficacité du futur système au niveau mondial.

Les résultats montrent que "redistribuer partiellement (les bénéfices) aux marchés de destination aurait un impact négligeable sur les recettes fiscales et un impact légèrement positif sur l'attractivité de la plupart des pays non-paradis fiscaux".

En parallèle, la mise en place d'un taux minimum "réduirait les transferts de bénéfices et générerait des gains substantiels en recettes fiscales pour tous les pays, avec peu d'effet sur leur attractivité", estime la note. ■

Stratégies d'évitement des impôts : un manque à gagner colossal pour la France

Les stratégies d'évitement fiscal des multinationales représentent au moins 4,6 milliards d'euros d'impôts perdus pour la France, selon une étude.

L'Hexagone accuse chaque année un manque à gagner considérable en matière de recettes fiscales, du fait des stratagèmes des multinationales pour alléger leurs impôts. Leurs stratégies d'évitement de l'impôt font en effet perdre à la France au moins 4,6 milliards d'euros par an, selon une note du Conseil d'analyse économique (CAE) publiée mardi, qui analyse les impacts d'une réforme internationale de la taxation de ces groupes. Le CAE, organe rattaché à Matignon, a comparé l'impôt sur les bénéfices payé par les multinationales françaises ou étrangères en France, en distinguant des autres celles qui ont une filiale dans un paradis fiscal, et peuvent ainsi y transférer certains de leurs bénéfices.

Selon ses calculs, le taux effectif moyen d'imposition d'une multinationale française ayant au moins une filiale dans un paradis fiscal est inférieur de 26% à celui d'une multinationale équivalente mais sans présence dans un paradis fiscal. Et cela représente un manque à gagner de 3,3 milliards d'euros d'impôt. Ce chiffre descend à 17% pour les groupes étrangers présents en France, avec un manque à gagner de 1,3 milliard d'euros. "Il s'agit là d'une estimation conservatrice", préviennent les auteurs de l'étude, essentiellement parce que leur évaluation n'inclut pas les stratégies d'évitement qui ne passent pas par la présence dans un paradis fiscal et parce qu'ils n'ont pas pris en compte les groupes français qui auraient déjà transféré tous leurs revenus à l'étranger ou qui n'ont pas d'établissement stable en France.

Face à ce constat, que font de nombreux pays et qui s'est accentué avec la numérisation de l'économie, la communauté internationale est en train de réfléchir, sous l'égide de l'OCDE, à de nouvelles règles fiscales internationales. Plusieurs scénarios sont sur la table avec deux enjeux : d'une part réviser les règles d'allocations des bénéfices entre les pays où les entreprises produisent et ceux où elles vendent afin de mieux répartir leurs impôts entre ces pays, et d'autre part fixer un taux minimum mondial d'impôt sur les sociétés.

Le CAE a étudié l'impact d'une telle réforme (avec plusieurs variantes) pour une quarantaine de pays, dont sept paradis fiscaux, sur leur attractivité et la variation de leurs recettes fiscales, ainsi que l'efficacité du futur système au niveau mondial. Les résultats montrent que "redistribuer partiellement (les bénéfices) aux marchés de destination aurait un impact négligeable sur les recettes fiscales et un impact légèrement positif sur l'attractivité de la plupart des pays non-paradis fiscaux".

En parallèle, la mise en place d'un taux minimum "réduirait les transferts de bénéfices et générerait des gains substantiels en recettes fiscales pour tous les pays, avec peu d'effet sur leur attractivité", estime la note.

Evitement fiscal des multinationales : au moins 4,6 mds d'euros d'impôts perdus pour la France

Les stratégies d'évitement de l'impôt des multinationales font perdre à la France au moins 4,6 milliards d'euros de recettes fiscales par an, selon une note du Conseil d'analyse économique (CAE) publiée mardi, qui analyse les impacts d'une réforme internationale de la taxation de ces groupes.

Le CAE, organe rattaché à Matignon, a comparé l'impôt sur les bénéfices payé par les multinationales françaises ou étrangères en France, en distinguant des autres celles qui ont une filiale dans un paradis fiscal, et peuvent ainsi y transférer certains de leurs bénéfices.

Selon ses calculs, le taux effectif moyen d'imposition d'une multinationale française ayant au moins une filiale dans un paradis fiscal est inférieur de 26% à celui d'une multinationale équivalente mais sans présence dans un paradis fiscal. Et cela représente un manque à gagner de 3,3 milliards d'euros d'impôt.

Ce chiffre descend à 17% pour les groupes étrangers présents en France, avec un manque à gagner de 1,3 milliard d'euros.

« Il s'agit là d'une estimation conservatrice », préviennent les auteurs de l'étude, essentiellement parce que leur évaluation n'inclut pas les stratégies d'évitement qui ne passent pas par la présence dans un paradis fiscal et parce qu'ils n'ont pas pris en compte les groupes français qui auraient déjà transféré tous leurs revenus à l'étranger ou qui n'ont pas d'établissement stable en France.

Face à ce constat, que font de nombreux pays et qui s'est accentué avec la numérisation de l'économie, la communauté internationale est en train de réfléchir, sous l'égide de l'OCDE, à de nouvelles règles fiscales internationales.

Plusieurs scénarios sont sur la table avec deux enjeux : d'une part réviser les règles d'allocations des bénéfices entre les pays où les entreprises produisent et ceux où elles vendent afin de mieux répartir leurs impôts entre ces pays, et d'autre part fixer un taux minimum mondial d'impôt sur les sociétés.

Le CAE a étudié l'impact d'une telle réforme (avec plusieurs variantes) pour une quarantaine de pays, dont sept paradis fiscaux, sur leur attractivité et la variation de leurs recettes fiscales, ainsi que l'efficacité du futur système au niveau mondial.

Les résultats montrent que « redistribuer partiellement (les bénéfices) aux marchés de destination aurait un impact négligeable sur les recettes fiscales et un impact légèrement positif sur l'attractivité de la plupart des pays non-paradis fiscaux ».

En parallèle, la mise en place d'un taux minimum « réduirait les transferts de bénéfices et générerait des gains substantiels en recettes fiscales pour tous les pays, avec peu d'effet sur leur attractivité », estime la note.

La France gagnera à une réforme de la fiscalité mondiale

Un rapport du Conseil d'analyse économique montre que la France ne subira aucune perte de revenus fiscaux liée à la réforme en cours de négociation à l'OCDE. La création d'un taux minimum d'imposition au niveau mondial a les faveurs de centre de réflexion rattaché à Matignon. La France récupérerait près de 10 % de recettes fiscales supplémentaires.

Bercy peut rester serein. La réforme fiscale internationale élaborée au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) n'amputera pas les recettes du budget de l'Etat. Au contraire. Bien que les contours du futur cadre fiscal international restent à définir dans les prochains mois, le Conseil d'analyse économique (CAE) s'est livré à une première étude d'impact. Pour donner une idée des conséquences prévisibles en termes de revenus d'impôts sur les sociétés, ce centre de réflexion rattaché à Matignon a élaboré cinq scénarios et quantifié leur impact pour quarante pays (France, Allemagne, Etats-Unis, Irlande, Chine et Inde).

Tous les pays seraient gagnants et récupérerait un peu plus d'impôts. Ce qu'a toujours affirmé l'OCDE pour promouvoir sa réforme. Néanmoins, le surplus de recettes varie selon les hypothèses retenues.

Dans un premier scénario, les législations concernant l'abus du chalandage fiscal - les multinationales utilisent les failles des conventions fiscales pour localiser leurs bénéfices dans les pays où la fiscalité leur est la plus avantageuse - sont renforcées. Le CAE part du principe que tous les pays appliquent des lois anti-abus. Il en résulte une hausse des recettes d'impôts sur les sociétés de 21 % en France et de 11 % en Allemagne. Les Etats-Unis sont crédités d'un peu

mois de 10 %. En revanche, l'Irlande voit ses recettes s'effondrer de 46 %.

L'Irlande perdante

Un autre scénario est directement lié au projet de l'OCDE d'une répartition différente des droits à taxer les bénéfices de multinationales parmi les pays où elles opèrent une activité grâce à Internet. C'est le pilier 1 de la réforme de l'Organisation internationale. Le CAE part du principe que la rentabilité normale d'une entreprise se situe à 12 % de marge (29 % des profits totaux d'une multinationale). Au-delà, ce sont ce que l'OCDE appelle des profits résiduels. Le CAE prend pour hypothèse que 20 % de ces profits résiduels sont imposés par les pays de destination proportionnellement aux ventes.

Dans ce cas, la France est légèrement gagnante puisqu'elle voit ses recettes fiscales grimper de 0,1 % tandis que l'Allemagne voit une légère érosion (-0,1 %). Les résultats sont sensiblement similaires pour les autres pays étudiés. En clair, aucun bouleversement des recettes fiscales n'est à attendre du pilier 1 de l'OCDE.

Un taux minimum plus intéressant

Le pilier 2, en revanche, a des conséquences plus significatives. Il a pour objet d'instaurer un taux d'imposition minimum mondial pour les multinationales. Un projet que soutient

le ministre des Finances français, Bruno Le Maire, et son homologue allemand, Olaf Scholz. Le CAE part d'un taux minimum de 15 %. Les pays producteurs imposeraient alors les profits transférés dans des paradis fiscaux à un taux qui correspond à la différence entre ce taux minimum de 15 % et celui du paradis fiscal.

Dans ce cas de figure, la France voit ses recettes fiscales progresser de 9,4 %. L'Allemagne récupère 5,7 % d'impôts en plus. Les six pays étudiés sont gagnants sauf l'Irlande qui perd plus de 20 % de ses revenus d'impôts. En revanche, si le gouvernement irlandais ajuste sa politique fiscale et fixe son taux d'imposition à 15 %, le pays verrait un envol de près de 60 % de ces revenus fiscaux.

Rester simple

Pour le CAE, il ne fait aucun doute que l'introduction d'un taux effectif minimum mondial d'imposition des entreprises doit être la priorité des négociations menées à l'OCDE. L'idée d'introduire une distinction entre bénéfices normaux et résiduels en revanche ne recueille pas l'assentiment du Conseil. Cela complique grandement le système alors que « la simplicité devrait être une caractéristique importante des règles fiscales internationales ». ■

Richard Hiault

Evitement fiscal des multinationales : au moins 4,6 mds d'euros d'impôts perdus pour la France

Les stratégies d'évitement de l'impôt des multinationales font perdre à la France au moins 4,6 milliards d'euros de recettes fiscales par an, selon une note du Conseil d'analyse économique (CAE) publiée mardi, qui analyse les impacts d'une réforme internationale de la taxation de ces groupes.

Le CAE, organe rattaché à Matignon, a comparé l'impôt sur les bénéfices payé par les multinationales françaises ou étrangères en France, en distinguant des autres celles qui ont une filiale dans un paradis fiscal, et peuvent ainsi y transférer certains de leurs bénéfices.

Selon ses calculs, le taux effectif moyen d'imposition d'une multinationale française ayant au moins une filiale dans un paradis fiscal est inférieur de 26% à celui d'une multinationale équivalente mais sans présence dans un paradis fiscal. Et cela représente un manque à gagner de 3,3 milliards d'euros d'impôt.

Ce chiffre descend à 17% pour les groupes étrangers présents en France, avec un manque à gagner de 1,3 milliard d'euros.

"Il s'agit là d'une estimation conservatrice", préviennent les auteurs de l'étude, essentiellement parce que leur évaluation n'inclut pas les stratégies d'évitement qui ne passent pas par la présence dans un paradis fiscal et parce qu'ils n'ont pas pris en compte les groupes français qui auraient déjà transféré tous leurs revenus à l'étranger ou qui n'ont pas d'établissement stable en France.

Face à ce constat, que font de nombreux pays et qui s'est accentué avec la numérisation de l'économie, la communauté internationale est en train de réfléchir, sous l'égide de l'OCDE, à de nouvelles règles fiscales internationales.

Plusieurs scénarios sont sur la table avec deux enjeux: d'une part réviser les règles d'allocations des bénéfices entre les pays où les entreprises produisent et ceux où elles vendent afin de mieux répartir leurs impôts entre ces pays, et d'autre part fixer un taux minimum mondial d'impôt sur les sociétés.

Le CAE a étudié l'impact d'une telle réforme (avec plusieurs variantes) pour une quarantaine de pays, dont sept paradis fiscaux, sur leur attractivité et la variation de leurs recettes fiscales, ainsi que l'efficacité du futur système au niveau mondial.

Les résultats montrent que "redistribuer partiellement (les bénéfices) aux marchés de destination aurait un impact négligeable sur les recettes fiscales et un impact légèrement positif sur l'attractivité de la plupart des pays non-paradis fiscaux".

En parallèle, la mise en place d'un taux minimum " réduirait les transferts de bénéfices et générerait des gains substantiels en recettes fiscales pour tous les pays, avec peu d'effet sur leur attractivité", estime la note.

Global digital tax plans would be a flop, French council warns

Study shows France, China and US would raise barely any extra tax under OECD proposal

The OECD's [proposal](#) to allow national governments tax a slice of multinationals' profits on the basis of sales in their countries would hardly raise any additional revenues, according to an independent assessment for the French government.

A simulation performed by the French Council of Economic Analysis, which has the role of advising the French government, found that the change in corporate tax receipts would not be substantial for France, Germany, the US and China under the OECD's proposals to rip up a century of international corporation tax rules. Meanwhile, it would create bureaucratic complexities, the study noted.

France, for example, would gain from being able to tax an element of the sales of likes of Facebook, Apple, Amazon, Netflix and Google at home but would lose some of the rights to tax its giants such as luxury group LVMH, the council said.

Instead, any extra tax collected by advanced economies would come from the OECD's second proposal to agree an effective global minimum corporation tax rate — a much more contentious plan than the first proposal.

Mathieu Parenti assistant professor of economics at the Université Libre de Bruxelles said the limited results of the OECD's proposals might make them "politically feasible because nothing changes".

The big tax gains, he said comes from the other proposal for a global minimum tax, which is a "bit brutal" in getting "a big slice of the pie and decreasing the incentive for tax shifting" to low-tax countries such as Ireland, the Netherlands or Luxembourg. But the OECD would also have a harder time securing an international agreement for it.

The Paris-based institution is engaged in its own impact assessment of its proposals and believes the change in the location of taxing rights would be significantly greater than the French Council of Economic Analysis study suggests*

The independent analysis estimated that France currently loses at least €5bn a year from its multinationals shifting profits and the location of intangible assets, such as brands, to low-tax jurisdictions. That is roughly 10 per cent of annual corporate tax revenues.

The council estimated that there would be only a 0.3 per cent increase in French and German corporate tax revenues under a scenario that attempted to replicate the OECD's plans to stop multinationals from shifting profits around the world to avoid tax.

Philippe Martin, chairman of the French Council of Economic Analysis, said the low revenue estimates resulted from the proposals to tax "only a tiny bit of global profits of multinationals" based on where they sell rather than where they are physically located.

The OECD plan is to split global profits into "routine" profits that are taxed as now and "residual" profits, of which a proportion would be taxed in the country of sales. Given the weak results, the council therefore suggested a much more radical policy of taking a proportion of overall profits in the country of sales rather than just residual profits.

The minimal effects found in the independent study is questioned within the Paris-based international organisation, however. It is still working on its analysis and Pascal Saint-Amans, director of the OECD Centre for Tax Policy and Administration, expected the change in taxing rights to have a larger and more positive impact on revenues in large European countries, the US and China, with heavier losses in tax havens.

But he accepted the broad direction of the French council's results, with the first part of the OECD proposals always intended to address the allocation of taxing rights between countries, thus raising less money than the second part, which ensured all multinationals paid a minimum level of tax.

Impôt sur les sociétés : 4,6 milliards d'euros de recettes perdues

Le Conseil d'analyse économique pointe le coût non négligeable de l'optimisation fiscale des entreprises implantées en France, notamment les géants du numérique.

La justice fiscale est l'un des leitmotivs du mouvement des « gilets jaunes ». C'est aussi celui de la vaste réforme de l'impôt sur les sociétés (IS) discutée depuis des mois au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui prône la nécessité pour les entreprises de payer des impôts dans les pays où elles exercent effectivement leurs activités.

Parmi ces mesures (encore en discussion), le taux minimum d'imposition pourrait, une fois mis en place au niveau international, rapporter quelque 4 milliards d'euros par an de recettes fiscales à la France, selon une note du Conseil d'analyse économique (CAE, un think tank adossé à Matignon), publiée mardi 19 novembre. Soit une hausse de 9,4 % du montant total de l'IS tricolore (hors crédit d'impôt compétitivité emploi et crédit d'impôt recherche).

Intitulée « Fiscalité internationale des entreprises, quelles réformes pour quels effets ? », la note chiffre, plus globalement, les conséquences sur les finances publiques des différentes propositions de l'OCDE.

Les GAFAs en ligne de mire

Après de longues négociations, le projet soumis mi-octobre aux ministres des finances du G20 comporte deux « piliers » : le premier vise à déterminer, pays par pays, une nouvelle allocation des droits à taxer, afin de le rééquilibrer en faveur des pays où les entreprises réalisent effectivement leurs ventes.

En ligne de mire, les géants du numérique (GAFAs), dont l'activité dématérialisée rend d'autant plus aisé l'« évitement fiscal », mais aussi toutes les multinationales qui échappent à l'impôt dans un pays alors qu'elles y dégagent des profits conséquents.

Selon le CAE, ce premier volet de la réforme aurait toutefois un impact quasi nul sur les recettes fiscales des Etats et sur leur attractivité (probabilité qu'une multinationale choisisse de produire en France). « Nous prônons un système plus ambitieux et moins complexe », souligne Philippe Martin, le patron du CAE. La piste actuelle serait de réallouer la part des profits d'une entreprise supérieure à 12 %. Le CAE suggère de taxer 30 % des profits dans les pays de consommation.

Un taux d'imposition mondial minimum

Les effets du second pilier des propositions de l'OCDE, le taux d'imposition mondial minimum, seraient nettement plus importants. Le principe : si une multinationale paie moins d'impôts dans un pays, les autres seraient en droit

de lui réclamer des impôts sur la différence. C'est cette mesure qui rapporterait, selon le CAE, 4 milliards aux finances publiques tricolores.

Des recettes d'autant plus opportunes que pour l'heure, l'optimisation fiscale menée par les entreprises implantées en France représente un coût non négligeable. En comparant les multinationales présentes (légalement) dans des paradis fiscaux à celles de taille équivalente qui n'ont pas créé ce type d'entités, le CAE estime à 4,6 milliards d'euros la perte de recettes fiscales d'IS pour la France. Soit un « évitement fiscal » de 3,3 milliards provenant de groupes français, et 1,3 milliard d'entreprises d'étrangères. « Cela ne veut pas dire que les groupes français pratiquent davantage l'optimisation mais cela reflète leur poids dans l'économie » précise M. Martin.

Une « estimation conservatrice », précisent les chercheurs, puisqu'elle ne tient pas compte des sommes optimisées à travers d'autres procédés que les paradis fiscaux, et laisse de côté les groupes qui n'ont juridiquement aucune présence fiscale en France, donc n'y paient pas d'impôts du tout.

Ces sujets sont suivis de près par les gouvernements, soucieux de savoir si, en fonction de l'activité actuelle des multinationales qui opèrent sur leur territoire, leurs finances publiques seront perdantes ou gagnantes après le big-bang fiscal promis par l'OCDE.

Paris a mis en place sa propre taxe GAFA sur les services numériques, dans l'attente des mesures de l'OCDE.

A Bercy, on reconnaît que « l'étude du CAE permet d'enrichir le débat sur les travaux menés à l'OCDE et de confirmer leur importance », mais on reste circonspect. « Ces chiffres nous paraissent faibles : il est étonnant que la France soit une des grandes gagnantes de l'imposition minimale mais ne profite que très peu d'une réallocation des droits à taxer les services numériques (pilier 1). Les économistes du CAE n'ont pu s'appuyer que sur des données très lacunaires qui devront être confrontées à d'autres évaluations », estime-t-on, en rappelant qu'« aucun des paramètres de la réforme n'est encore finalisé. La France défend justement une réforme la plus audacieuse possible qui permettra de taxer significativement les géants du numérique ».

Paris a en effet mis en place sa propre taxe GAFA sur les services numériques, dans l'attente des mesures de l'OCDE. Elle devrait rapporter 400 millions d'euros cette année. Du provisoire qui pourrait durer : compte tenu de l'ampleur de la tâche, l'entrée en vigueur d'un compromis international ne devrait pas intervenir « avant au moins un ou deux ans », estime M. Martin.

Audrey Tonnelier

Chaque Etat doit recevoir sa juste part de la taxation des multinationales

Selon les trois économistes Philippe Martin, Mathieu Parenti et Farid Toubal, dans une tribune au « Monde », les mesures contre l'évasion fiscale des entreprises discutées actuellement à l'OCDE ne vont pas assez loin.

Tribune. Les entreprises multinationales sont les grandes bénéficiaires de la mondialisation et ont su exploiter les failles d'un système de taxation internationale obsolète hérité des années 1920 pour échapper de plus en plus à l'impôt sur les profits. Les récentes fuites de données mettent en lumière les stratégies mises en place par ces grands groupes et l'ampleur de l'évitement fiscal.

Complexité et opacité des opérations

Une réforme du système de taxation internationale est donc nécessaire et doit viser deux objectifs d'équité : attribuer à chaque Etat dans le monde sa « juste part » de revenu de la taxation des multinationales, et restaurer le consentement à l'impôt en assurant à tous que les gagnants de la mondialisation n'échappent pas à l'impôt.

La complexité et l'opacité des opérations d'évitement fiscal rendent difficile l'estimation des pertes de recettes pour les Etats. En comparant l'impôt payé par les entreprises multinationales qui ont une présence juridique dans un paradis fiscal et peuvent y déplacer leur profit à celles ayant des caractéristiques similaires mais qui n'y ont pas de présence, on peut cependant évaluer la part des pertes de recettes fiscales due à l'évasion vers les paradis fiscaux.

C'est ce que font Clemens Fuest, Mathieu Parenti et Farid Toubal dans la note n° 54 publiée mardi 19 novembre par le Conseil d'analyse économique (CAE) : « Fiscalité internationale des entreprises : quelles réformes pour quels effets ? ». Cette comparaison suggère qu'environ 4,6 milliards d'euros seraient ainsi perdus en France chaque année du fait de cet évitement fiscal des multinationales françaises et étrangères. D'autres études aux méthodologies différentes aboutissent à des chiffres bien plus importants. Quels que soient les montants exacts en jeu, ils sont substantiels et appellent à une réforme.

Deux piliers

L'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) a récemment fait des propositions de réformes, mais la route sera longue avant qu'un accord international ne soit trouvé. Les différents pays (développés, émergents, en voie de développement et aussi les paradis fiscaux) seront affectés de manière très différente par un changement de règles. La note du CAE utilise un travail académique en cours pour simuler les effets de différentes réformes sur les recettes fiscales et l'attractivité d'un grand nombre de pays.

Ce travail permet aussi de prendre en compte la réaction des entreprises multinationales, car nul ne peut croire qu'elles ne changeront pas leurs stratégies – en particulier de localisation de leurs activités et de leurs profits – face à des changements du système de taxation internationale.

Les propositions actuellement discutées à l'OCDE reposent sur deux piliers.

Le premier vise à mettre en place une règle qui réalloue le droit à taxer d'une partie des profits globaux des multinationales vers les pays de destination finale de leurs ventes. La proposition actuelle est cependant complexe et, selon les estimations du CAE, ne réalloue dans les faits qu'une partie bien trop faible de la base taxable pour avoir un impact sur les recettes fiscales des pays industrialisés et des pays émergents.

Spécificité des pays en voie de développement

La redistribution des droits à taxer vers les marchés de consommation est pourtant légitime et nécessaire. Organiser cette redistribution dans le cadre d'un accord international permet d'éviter que certains pays, et notamment les pays émergents, ne la mettent en place de manière unilatérale. Par ailleurs, il faut prendre en compte la spécificité des pays en voie de développement ayant une stratégie de croissance basée sur les exportations, et qui peuvent donc souhaiter baser l'affectation des bénéfices sur des activités à plus forte intensité de main-d'œuvre et pas seulement sur les ventes.

Une nouvelle règle devrait être plus ambitieuse, plus équilibrée et plus transparente que les propositions actuelles. Par exemple, la simulation d'un scénario où 30 % des profits des multinationales sont taxés dans les pays de consommation montre qu'un Etat comme la France gagnerait en attractivité car une partie des profits générés par la production locale seraient taxés à des taux plus faibles que les taux français. Cette perte de recettes pour le fisc français serait compensée par la taxation précédemment évitée via les paradis fiscaux.

« Cela requiert une coopération renforcée qui passe par un accord international le plus large possible »

Le second pilier vise à la mise en place d'un taux de taxation effectif minimum. Les simulations montrent que si l'objectif est de réduire le phénomène d'évitement de l'impôt sur les sociétés, alors la mise en place d'un taux effectif minimum sur les profits des multinationales est une méthode très crue mais efficace. Pour la France, une telle mesure pourrait rapporter de l'ordre de 4 milliards d'euros par an. Une telle réforme inciterait également les paradis fiscaux à réviser à la hausse leur taux d'imposition. Une taxation minimale mettrait enfin un coup d'arrêt à des décennies de concurrence fiscale agressive qui ont conduit à une chute des taux d'imposition. Nous considérons donc que le second pilier devrait être la priorité des négociations en cours.

Ces propositions doivent dans tous les cas s'accompagner d'un renforcement des mesures contre les abus. Il s'agit d'abord de prévenir les manipulations possibles sur les clés d'allocation des profits globaux, et notamment sur les ventes. En effet, contrairement au bon sens qui voudrait que les multinationales « ne puissent pas déplacer le consommateur final aussi facilement que les profits », des montages économiques et légaux pourraient permettre de contourner les règles actuellement discutées, qui n'exonèrent donc pas les administrations fiscales de leur travail de contrôle.

Il faut ensuite rappeler que la taxation minimale des entreprises n'est pas non plus immune à l'optimisation fiscale : une multinationale pourrait délocaliser son siège social dans une juridiction restée à l'écart de la réforme. Cela requiert une coopération renforcée qui passe par un accord international le plus large possible. Cela requiert aussi que l'information sur les montants des impôts payés par les entreprises multinationales pays par pays soit harmonisée et disponible non seulement pour les autorités fiscales, mais aussi pour les chercheurs qui pourront ainsi évaluer l'efficacité des réformes.

*Philippe Martin, professeur à Sciences Po et président délégué du Conseil d'analyse économique
Mathieu Parenti, professeur à l'Université libre de Bruxelles*

Farid Toubal, professeur à l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay et membre du Conseil d'analyse économique

L'évasion fiscale des multinationales représente 4,6 milliards d'euros d'impôts perdus pour la France

Les moyens mis en place par les multinationales ont un coût important, de plusieurs milliards d'euros, pour les finances de l'État, selon un organe économique rattaché à Matignon

Les stratégies d'évitement de l'impôt des multinationales font perdre à la France au moins 4,6 milliards d'euros de recettes fiscales par an, selon une note du Conseil d'analyse économique (CAE) publiée mardi 19 novembre, qui analyse les impacts d'une réforme internationale de la taxation de ces groupes.

Le CAE, organe rattaché à Matignon, a comparé l'impôt sur les bénéfices payé par les multinationales françaises ou étrangères en France, en distinguant des autres celles qui ont une filiale dans un paradis fiscal, et peuvent ainsi y transférer certains de leurs bénéfices.

4,6 milliards d'euros de perdus pour l'État

Selon ses calculs, le taux effectif moyen d'imposition d'une multinationale française ayant au moins une filiale dans un paradis fiscal est inférieur de 26 % à celui d'une multinationale équivalente mais sans présence dans un paradis fiscal. Et cela représente un manque à gagner de 3,3 milliards d'euros d'impôt. Ce chiffre descend à 17 % pour les groupes étrangers présents en France, avec un manque à gagner de 1,3 milliard d'euros.

« Il s'agit là d'une estimation conservatrice », préviennent les auteurs de l'étude, essentiellement parce que leur évaluation n'inclut pas les stratégies d'évitement qui ne passent pas par la présence dans un paradis fiscal et parce qu'ils n'ont pas pris en compte les groupes français qui auraient déjà transféré tous leurs revenus à l'étranger ou qui n'ont pas d'établissement stable en France.

Face à ce constat, que font de nombreux pays et qui s'est accentué avec la numérisation de l'économie, la communauté internationale est en train de réfléchir, sous l'égide de l'OCDE, à de nouvelles règles fiscales internationales.

Comment contrer ces stratégies fiscales légales ?

Plusieurs scénarios sont sur la table avec deux enjeux : d'une part réviser les règles d'allocations des bénéfices entre les pays où les entreprises produisent et ceux où elles vendent afin de mieux répartir leurs impôts entre ces pays, et d'autre part fixer un taux minimum mondial d'impôt sur les sociétés.

Le CAE a étudié l'impact d'une telle réforme (avec plusieurs variantes) pour une quarantaine de pays, dont sept paradis fiscaux, sur leur attractivité et la variation de leurs recettes fiscales, ainsi que l'efficacité du futur système au niveau mondial.

Les résultats montrent que « redistribuer partiellement (les bénéfices) aux marchés de destination aurait un impact négligeable sur les recettes fiscales et un impact légèrement positif sur l'attractivité de la plupart des pays non-paradis fiscaux ».

En parallèle, la mise en place d'un taux minimum « réduirait les transferts de bénéfices et générerait des gains substantiels en recettes fiscales pour tous les pays, avec peu d'effet sur leur attractivité », estime la note.

Paradis fiscaux : un manque à gagner de 5 milliards d'euros pour la France

Le manque à gagner des pratiques d'évitement fiscal des multinationales implantées en France est évalué à 5 milliards d'euros chaque année selon une note du Conseil d'analyse économique. Les firmes baissent "significativement leur montant d'impôt sur les sociétés en localisant des entités légales dans des paradis fiscaux", rappelle le centre rattaché à Matignon.

"Panama papers", "Paradise papers", "SwissLeaks", "LuxLeaks"... malgré la révélation des scandales à répétition par la presse française et étrangère, les pratiques d'évitement fiscal restent monnaie courante. Selon une récente note du Conseil d'analyse économique (CAE), les pertes de recettes liées à ces stratégies agressives sont estimées à 4,6 milliards d'euros pour le trésor public français chaque année. Ce chiffre concerne à la fois les groupes français (3,3 milliards d'euros) et les groupes étrangers (1,3 milliard d'euros). Il s'agit d'une estimation basse, rappellent les auteurs. Dans leur approche, les chercheurs avancent trois raisons.

"Notre stratégie empirique ne tient pas compte des stratégies d'évitement fiscal qui ne passent pas par la présence dans un paradis fiscal. Ensuite, la base de données pourrait sous-estimer la présence dans les paradis fiscaux, car elle repose sur une enquête menée auprès d'entreprises multinationales qui pour-rait ne pas couvrir toutes les succursales étrangères directes et indirectes. Enfin, la base de données ne contient pas les entreprises qui ont déjà transféré l'entièreté de leurs revenus à l'étranger ou qui n'ont pas d'établissement stable en France".

Un arsenal de techniques agressives

En dépit de ces limites, l'intérêt du travail du centre de recherches rattaché au premier ministre est qu'il met en lumière la multiplication des techniques et des stratégies employées par les multinationales pour échapper à l'impôt. Outre les fameux prix de transfert, les firmes utilisent notamment "le transfert des bénéficiaires par le biais de prêts entre filiales nationales et étrangères ou par le biais de dettes externes", rapportent les trois experts. Ils expliquent que ces techniques s'accompagnent souvent de l'utilisation de vides juridiques qui donnent parfois aux entreprises un pouvoir de négociation "en mesure d'influencer leurs taux d'imposition dans certains pays". Toutes ces pratiques peuvent aboutir à des formes de dumping fiscal dénoncées par le CAE.

"Dès lors que les entreprises n'ont pas toutes les mêmes capacités d'éviter l'impôt, ces pratiques entraînent une distorsion de la concurrence et l'émergence d'industries concentrées avec quelques entreprises ayant un pouvoir de marché considérable."

Les pays en développement, premiers perdants

À l'échelle de la planète, les trois auteurs de la note signalent que si les estimations en termes de pertes de recettes fiscales divergent fortement dans la littérature économique, il existe "un consensus sur le fort impact budgétaire global de ces pratiques". D'après les travaux du CAE, les pays en développement seraient les premières victimes de ces stratégies avec des pertes fiscales rapportées au produit intérieur brut (PIB) considérables. L'évitement fiscal contribue ainsi à la baisse de la contribution "des entreprises au financement de biens publics locaux incorporés dans la production et conditionnent leur viabilité".

En revanche, les paradis fiscaux seraient les grands gagnants de ce système avec "de faibles taux d'imposition et de faibles normes de transparence". Surtout, si les paradis fiscaux ont parfois l'image d'îles paradisiaques, il en existe au sein de l'Union européenne (Irlande, Pays-Bas) qui perdurent en raison notamment de règles qui permettent de freiner l'harmonisation fiscale au sein du Vieux Continent.

Des règles dépassées par le numérique

Les règles actuelles de la fiscalité internationale reposent sur des bases établies il y a plus d'un siècle. "[Ce système] permet aux entreprises multinationales d'exploiter la complexité, les failles et les inadéquations des règles fiscales internationales à des fins d'optimisation fiscale et de transférer leurs profits vers des juridictions à fiscalité faible ou nulle". La numérisation de l'économie et l'essor des géants de la tech ont contribué à rendre cette fiscalité anachronique. Certaines firmes peuvent peser dans une économie sans y avoir de grande présence physique notamment. Ce qui remet en question les pratiques traditionnelles de prélèvement de l'impôt.

Les économistes font remarquer que si des cas d'optimisation fiscale pratiquée par les Gafa sont bien connus, la numérisation touche tous les secteurs de l'économie. Il est donc nécessaire d'adopter une approche globale et ne pas se limiter aux seules entreprises du numérique selon le CAE.

"L'optimisation fiscale est plus importante pour les entreprises centrées sur le numérique que pour le reste de l'économie, mais n'est pas limitée à ces entreprises. Par ailleurs, l'essor du numérique s'applique à l'ensemble de l'économie".

Des pays toujours divisés

Depuis plusieurs années, le secrétariat de l'OCDE a relancé le débat sur l'optimisation fiscale pratiquée par les multinationales et les géants du numérique. En octobre, l'organisation internationale a fait plusieurs propositions pour mettre un cadre fiscal plus adapté. Elles sont actuellement débattues au sein d'une instance regroupant 134 pays appelée "cadre inclusif". Cette structure doit se réunir à Paris en janvier prochain.

En attendant, plusieurs organisations multiplient les approches et les études afin de peser dans le débat. Si les réflexions et les discussions accélèrent, les chances d'aboutir à un consensus en juin 2020 sont relativement limitées. Rien qu'en Europe, les divergences sont très marquées sur la taxation des géants du numérique. Des pays comme l'Irlande ou la Suède affirment régulièrement leur réticence à ce type de prélèvement alors qu'il devient un sujet de préoccupation au sein des institutions internationales et de l'opinion publique. En dépit de ces divisions, plusieurs États ont adopté des taxes sur les services numériques de manière unilatérale. Il s'agit notamment de la France, la Belgique, l'Espagne ou encore le Royaume-Uni.

Les économistes pour un impôt minimum

Au-delà des dérives mises en avant dans le document, les économistes ont fait un certain nombre de recommandations. Parmi les propositions figure la mise en place d'une taxe minimum au niveau mondial. Après avoir établi plusieurs scénarios, les économistes expliquent que c'est l'outil qui permettrait de générer des gains de recettes fiscales peu importe les pays, sans remettre en cause l'attractivité de la plupart des pays qui ne sont pas des paradis fiscaux. Si cette taxe est notamment défendue par le ministre de l'Économie Bruno Le Maire, elle pose de nombreuses difficultés. Sa mise en oeuvre nécessite notamment la construction de bases de données précises sur l'activité des multinationales pour mieux évaluer les bénéfices imposables. Il faut en outre que les pays s'entendent sur le niveau du taux. Ce qui promet de multiples débats.

Des propositions peu ambitieuses pour l'ICRICT

La Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des entreprises (ICRICT) regrette que la proposition de l'OCDE d'avoir une approche unifiée ne va pas assez loin. Cette instance, composée entre autres des économistes Joseph Stiglitz et Thomas Piketty, explique dans un récent communiqué que "la proposition introduit une complexité encore plus grande, laissant largement en place le système dysfonctionnel actuel de prix de transfert (conçu dans les années 1920), tout en ajoutant une solution en trois étapes juste qu'à un petit pourcentage des bénéfices mondiaux". Ils plaident pour l'instauration "d'un impôt effectif minimum global qui devrait être fixé à 25 %, car nous sommes pleinement conscients que ce qui est actuellement fixé comme un minimum global pourrait devenir à l'avenir le maximum global".

Grégoire Normand

Evitement fiscal : au moins 4,6 milliards d'euros d'impôts perdus pour la France

Les stratégies d'évitement de l'impôt des multinationales font perdre à la France au moins 4,6 milliards d'euros de recettes fiscales par an, selon une note du Conseil d'analyse économique (CAE) publiée mardi, qui analyse les impacts d'une réforme internationale de la taxation de ces groupes.

Le CAE, organe rattaché à Matignon, a comparé l'impôt sur les bénéfices payé par les multinationales françaises ou étrangères en France, en distinguant des autres celles qui ont une filiale dans un paradis fiscal, et peuvent ainsi y transférer certains de leurs bénéfices.

Selon ses calculs, le taux effectif moyen d'imposition d'une multinationale française ayant au moins une filiale dans un paradis fiscal est inférieur de 26% à celui d'une multinationale équivalente mais sans présence dans un paradis fiscal. Et cela représente un manque à gagner de 3,3 milliards d'euros d'impôt.

Ce chiffre descend à 17% pour les groupes étrangers présents en France, avec un manque à gagner de 1,3 milliard d'euros.

"Il s'agit là d'une estimation conservatrice", préviennent les auteurs de l'étude, essentiellement parce que leur évaluation n'inclut pas les stratégies d'évitement qui ne passent pas par la présence dans un paradis fiscal et parce qu'ils n'ont pas pris en compte les groupes français qui auraient déjà transféré tous leurs revenus à l'étranger ou qui n'ont pas d'établissement stable en France.

Face à ce constat, que font de nombreux pays et qui s'est accentué avec la numérisation de l'économie, la communauté internationale est en train de réfléchir, sous l'égide de l'OCDE, à de nouvelles règles fiscales internationales.

Plusieurs scénarios sont sur la table avec deux enjeux: d'une part réviser les règles d'allocations des bénéfices entre les pays où les entreprises produisent et ceux où elles vendent afin de mieux répartir leurs impôts entre ces pays, et d'autre part fixer un taux minimum mondial d'impôt sur les sociétés.

Le CAE a étudié l'impact d'une telle réforme (avec plusieurs variantes) pour une quarantaine de pays, dont sept paradis fiscaux, sur leur attractivité et la variation de leurs recettes fiscales, ainsi que l'efficacité du futur système au niveau mondial.

Les résultats montrent que "redistribuer partiellement (les bénéfices) aux marchés de destination aurait un impact négligeable sur les recettes fiscales et un impact légèrement positif sur l'attractivité de la plupart des pays non-paradis fiscaux".

En parallèle, la mise en place d'un taux minimum "réduirait les transferts de bénéfices et générerait des gains substantiels en recettes fiscales pour tous les pays, avec peu d'effet sur leur attractivité", estime la note.

Optimisation fiscale des multinationales : Près de 4,6 milliards d'euros d'impôts perdus pour la France

Le Conseil d'analyse économique (CAE) a analysé les impacts d'une réforme internationale de la taxation des multinationales

La France perd au moins 4,6 milliards d'euros de recettes fiscales par an à cause des stratégies d'évitement de l'impôt, ou l'optimisation fiscale, des multinationales, a rapporté dans une note publiée ce mardi le Conseil d'analyse économique (CAE), qui analyse les impacts d'une réforme internationale de la taxation de ces groupes.

Le CAE, organe rattaché à Matignon, a comparé l'impôt sur les bénéfices payé par les multinationales françaises ou étrangères en France, en distinguant des autres celles qui ont une filiale dans un paradis fiscal, et peuvent ainsi y transférer certains de leurs bénéfices.

Vers de nouvelles règles fiscales internationales ?

Selon ses calculs, le taux effectif moyen d'imposition d'une multinationale française ayant au moins une filiale dans un paradis fiscal est inférieur de 26 % à celui d'une multinationale équivalente mais sans présence dans un paradis fiscal. Et cela représente un manque à gagner de 3,3 milliards d'euros d'impôt. Ce chiffre descend à 17 % pour les groupes étrangers présents en France, avec un manque à gagner de 1,3 milliard d'euros.

« Il s'agit là d'une estimation conservatrice », préviennent les auteurs de l'étude, essentiellement parce que leur évaluation n'inclut pas les stratégies d'évitement qui ne passent pas par la présence dans un paradis fiscal et parce qu'ils n'ont pas pris en compte les groupes français qui auraient déjà transféré tous leurs revenus à l'étranger ou qui n'ont pas d'établissement stable en France. Face à ce constat, que font de nombreux pays et qui s'est accentué avec la numérisation de l'économie, la communauté internationale est en train de réfléchir, sous l'égide de l'OCDE, à de nouvelles règles fiscales internationales.

Répartir les impôts entre les pays

Plusieurs scénarios sont sur la table avec deux enjeux : d'une part réviser les règles d'allocations des bénéfices entre les pays où les entreprises produisent et ceux où elles vendent afin de mieux répartir leurs impôts entre ces pays, et d'autre part fixer un taux minimum mondial d'impôt sur les sociétés. Le CAE a étudié l'impact d'une telle réforme (avec plusieurs variantes) pour une quarantaine de pays, dont sept paradis fiscaux, sur leur attractivité et la variation de leurs recettes fiscales, ainsi que l'efficacité du futur système au niveau mondial.

Les résultats montrent que « redistribuer partiellement (les bénéfices) aux marchés de destination aurait un impact négligeable sur les recettes fiscales et un impact légèrement positif sur l'attractivité de la plupart des pays non-paradis fiscaux ». En parallèle, la mise en place d'un taux minimum « réduirait les transferts de bénéfices et générerait des gains substantiels en recettes fiscales pour tous les pays, avec peu d'effet sur leur attractivité », estime la note.

Réforme de la fiscalité internationale, le Conseil d'analyse économique français plaide pour plus d'ambition et de simplicité

Le Conseil d'analyse économique (CAE) a réalisé, pour le compte du gouvernement français, une première évaluation des différents scénarios de réformes de la taxation des multinationales discutés à l'OCDE. La note, élaborée par les économistes Clemens Fuest, Mathieu Parenti, Farid Toubal et rendue publique le mardi 19 novembre, plaide pour plus d'ambition et de simplicité.

Le CAE a élaboré cinq scénarios dans lesquels il a évalué l'impact de ces réformes pour six pays : la France, l'Allemagne, les États-Unis, l'Irlande, la Chine et l'Inde. Les simulations montrent qu'une règle de répartition des bénéfices pour les redistribuer partiellement aux marchés de destination, comme envisagé dans le cadre du 'pilier I' de la réforme (EUROPE B12345A11), n'aurait qu'un impact négligeable sur les recettes fiscales et un impact légèrement positif sur l'attractivité de la plupart des pays qui ne sont pas considérés comme des paradis fiscaux.

Dans ce scénario, les recettes fiscales de la France n'augmenteraient que de 0,1%, l'Allemagne verrait une légère érosion (-0,1%) et les résultats seraient globalement les mêmes pour les autres pays étudiés.

Selon les économistes, l'idée d'introduire une distinction entre bénéfices 'normaux' et 'résiduels' viendrait compliquer le processus. Le CAE préconise ainsi de repenser la méthode de partage des bénéfices résiduels en allouant plutôt une fraction des bénéfices globaux aux pays de destination des ventes et d'utiliser des mesures anti-abus efficaces.

Les effets du 'pilier II' de la réforme, à savoir l'adoption d'un taux d'imposition effectif minimum, seraient, en revanche, beaucoup plus significatifs. Cela réduirait les transferts de bénéfices et générerait des gains substantiels en recettes fiscales pour tous les pays, avec peu d'effet sur leur attractivité, selon la note.

Selon les économistes, un des principaux défis sera de s'accorder sur le niveau de ce taux minimum. Par ailleurs, déterminer si, pour une société multinationale, une entité qui reçoit un paiement satisfait ou non au critère de l'imposition minimale impliquera un effort administratif considérable, qui doit reposer idéalement sur un degré élevé de coopération entre autorités fiscales, souligne la note. Néanmoins, ils estiment que la réforme semble «politiquement réalisable», car elle génère un «grand nombre de gagnants».

Marion Fontana



Mardi 19 novembre 2019

L'HEURE H

Philippe Martin, président délégué du Conseil d'analyse économique (CAE) était l'invité dans l'émission présentée par Hedwige Chevillon

<https://bfmbusiness.bfmtv.com/mediaplayer/video/12h-l-heure-h-mardi-19-novembre-2019-1202667.html>

L'optimisation fiscale génère 4,6 milliards d'euros de manque à gagner pour la France

L'évitement fiscal des multinationales grèverait les recettes fiscales de la France de près de 5 milliards d'euros, selon une étude du Conseil d'analyse économique, qui dépend du Premier ministre, publiée ce mardi.

Les stratégies d'évitement de l'impôt des multinationales font perdre à la France au moins 4,6 milliards d'euros de recettes fiscales par an, selon une note du **Conseil d'analyse économique** publiée mardi, qui analyse les impacts d'une réforme internationale de la taxation de ces groupes.

Le CAE, organe rattaché à Matignon, a comparé l'impôt sur les bénéfices payé par les multinationales françaises ou étrangères en France, en distinguant des autres celles qui ont une filiale dans un paradis fiscal, et peuvent ainsi y transférer certains de leurs bénéfices.

26% de gain grâce aux filiales dans des paradis fiscaux

Selon ses calculs, le taux effectif moyen d'imposition d'une multinationale française ayant au moins une filiale dans un paradis fiscal est inférieur de 26% à celui d'une multinationale équivalente mais sans présence dans un paradis fiscal. Et cela représente un manque à gagner de 3,3 milliards d'euros d'impôt. Ce chiffre descend à 17% pour les groupes étrangers présents en France, avec un manque à gagner de 1,3 milliard d'euros.

"Il s'agit là d'une estimation conservatrice", préviennent les auteurs de l'étude, essentiellement parce que leur évaluation n'inclut pas les stratégies d'évitement qui ne passent pas par la présence dans un paradis fiscal et parce qu'ils n'ont pas pris en compte les groupes français qui auraient déjà transféré tous leurs revenus à l'étranger ou qui n'ont pas d'établissement stable en France.

Face à ce constat, que font de nombreux pays et qui s'est accentué avec la numérisation de l'économie, la communauté internationale est en train de réfléchir, sous l'égide de l'OCDE, à de nouvelles règles fiscales internationales.

Un taux minimum mondial d'impôt sur les sociétés

Plusieurs scénarios sont sur la table avec deux enjeux: d'une part réviser les règles d'allocations des bénéfices entre les pays où les entreprises produisent et ceux où elles vendent afin de mieux répartir leurs impôts entre ces pays, et d'autre part fixer un taux minimum mondial d'impôt sur les sociétés.

Le CAE a étudié l'impact d'une telle réforme avec plusieurs variantes pour une quarantaine de pays, dont sept paradis fiscaux, sur leur attractivité et la variation de leurs recettes fiscales, ainsi que l'efficacité du futur système au niveau mondial.

Les résultats montrent que "redistribuer partiellement les bénéfices aux marchés de destination aurait un impact négligeable sur les recettes fiscales et un impact légèrement positif sur l'attractivité de la plupart des pays non-paradis fiscaux".

En parallèle, la mise en place d'un taux minimum "réduirait les transferts de bénéfices et générerait des gains substantiels en recettes fiscales pour tous les pays, avec peu d'effet sur leur attractivité", estime la note.

Optimisation fiscale : la France perd 4,6 milliards d'euros d'impôts

Dans une note, le Conseil d'analyse économique (CAE) estime que 4,6 milliards d'euros échappent à l'impôt en France à cause des stratégies d'optimisation fiscale des multinationales.

Ce chiffre de 4,6 milliards d'euros a pu être obtenu en comparant le taux d'effectifs moyens d'imposition (TEM) des multinationales qui présentent une filiale dans un paradis fiscal (et qui peuvent y transférer une partie de leur bénéfice) et celles qui n'en ont pas. Et le résultat est sans appel. «Les estimations montrent que le TEM d'une multinationale française avec au moins une filiale présente dans un paradis fiscal est inférieur de 26 % à celui d'une multinationale équivalente mais sans présence dans un paradis fiscal.»

Et encore le chiffre de 4,6 milliards d'euros est «une estimation conservatrice des pertes de recettes fiscales» estime le CAE qui est rattaché au Premier ministre. Car elle ne s'appuie que sur les stratégies d'évitement fiscal organisées via un paradis fiscal. Pour endiguer ce phénomène, la note plaide pour une réforme fiscale internationale des entreprises sous l'égide de l'OCDE. «Nous recommandons la mise en œuvre d'un taux effectif minimum mondial d'imposition des sociétés», expliquent les experts.

La montagne, la souris et l'impôt des entreprises

D'après le Conseil d'analyse économique, les réformes de l'impôt sur les sociétés proposées par l'OCDE déplacent assez peu de recettes fiscales. Ce n'est pas une raison pour ne rien faire.

Il est injuste qu'une entreprise paie deux fois l'impôt. C'est pour cette raison que les pays industrialisés sont tombés d'accord il y a près d'un siècle pour bâtir une fiscalité internationale, fondée sur les implantations physiques - des « établissements stables ». Mais après plusieurs décennies de mondialisation, de numérisation et d'optimisation fiscale, il arrive de plus en plus souvent qu'une entreprise paie ridiculement peu d'impôts. C'est pour cette raison que les Etats cherchent aujourd'hui à changer les règles de taxation pour que chaque entreprise apporte sa juste contribution au financement de l'action publique. Cette oeuvre de longue haleine est menée avec un vrai savoir-faire par l'OCDE, un forum de réflexion qui regroupe les économies avancées et quelques autres.

Taux minimal d'imposition

Les négociations ont d'abord porté sur l'identification des paradis fiscaux et l'échange des informations fiscales entre pays. Elle entre maintenant dans le dur, sur les principes de taxation eux-mêmes. Deux grandes propositions sont sur la table.

La première consiste à taxer une partie des profits non plus là où les entreprises produisent, mais là où elles vendent. La deuxième est la création d'un taux minimal d'imposition des sociétés. Elle est logiquement soutenue par les pays à taux élevé d'impôt sur les sociétés, comme la France et l'Allemagne.

Le Conseil d'analyse économique, un organisme d'études rattaché au Premier ministre, a eu la bonne idée d'évaluer ces changements, ce que va aussi faire l'OCDE. La taxation en fonction du lieu de vente aurait en réalité peu d'effets sur les recettes fiscales françaises, sauf à supposer qu'une partie très importante des profits y soit soumise. La montagne accoucherait d'une souris.

Immenses négociations

La création d'un taux minimal d'imposition à 15 % aurait des effets plus significatifs. Elle pourrait rapporter 8 milliards d'euros de recettes supplémentaires en France. Ce montant suppose toutefois que les pays à bas taux n'ajustent pas leur barème. En cas d'ajustement, le gain serait moitié moindre.

L'adaptation de la fiscalité des entreprises au fonctionnement de l'économie au XXIe siècle va donc demander d'immenses négociations pour déplacer au bout du compte des sommes limitées, sauf dans les paradis fiscaux. Il est essentiel d'en être conscient, et le travail du CAE est à cet égard utile. Reste à savoir si l'OCDE confirme ces ordres de grandeur. Pour aller en suite de l'avant, il faudra parier que ces changements fondamentaux mais peu puissants débouchent peu à peu sur des relèvements de taux. Les Français adorent ce genre de pari. Mais il n'est pas sûr qu'ils trouveront beaucoup d'alliés pour aller dans cette direction. ■

Jean-Marc Vittori

<https://www.lesechos.fr/idees-debats/editos-analyses/la-montagne-la-souris-et-limpot-des-entreprises-1149202>

Les éditos de la rédaction sont disponibles tous les jours en podcast : sur iPhone et iPad, sur Spotify, sur Deezer ou encore votre application favorite de podcast.

Optimisation fiscale : un manque à gagner de 4,6 milliards d'euros

Les pratiques d'optimisation fiscale pratiquées par les multinationales représentent un lourd manque à gagner pour les caisses publiques. Une situation qui pourrait évoluer grâce à de nouvelles règles internationales.

Le Conseil d'analyse économique (CAE) rattaché au Premier ministre a calculé le manque à gagner de l'évitement fiscal tel que pratiqué par les multinationales françaises et étrangères qui ont une activité en France. Il se monte à 4,6 milliards d'euros par an, dont 3,3 milliards d'euros pour les grands groupes français ayant au moins une filiale dans un paradis fiscal, et 1,3 milliard pour les multinationales étrangères. Pour mesurer l'impact de l'optimisation fiscale, le CAE a pris en compte l'impôt sur les bénéfices réglé par les grands groupes français et étrangers, avec une distinction spécifique pour les entreprises qui transfèrent tout ou partie de leurs bénéfices dans des paradis fiscaux.

Évitement fiscal rentable pour les entreprises

En jouant sur les leviers de l'évitement fiscal, les multinationales étrangères utilisant les services d'un paradis fiscal parviennent à obtenir des taux effectifs d'imposition inférieurs de 17% par rapport aux autres grands groupes qui ne transfèrent pas d'argent vers ces paradis. Pour ce qui concerne les multinationales françaises, le taux d'imposition est même de 26% moindre que pour d'autres sans présence dans un paradis fiscal. Et le Conseil d'analyse économique prévient que ses conclusions sont conservatrices : le rapport ne prend pas en compte certaines techniques d'optimisation fiscale plus retorses.

Vers un accord international

Ce manque à gagner fiscal est au cœur des débats au sein de l'OCDE, qui cherche à mettre en place de nouvelles règles fiscales internationales pour les multinationales. Un accord serait en train d'aboutir, mais en attendant certains pays ont décidé de taxer le chiffre d'affaires de ces grandes entreprises. C'est le cas de la France qui ponctionne 3% des revenus tirés de certaines activités en ligne. Plusieurs autres pays européens travaillent sur leur propre projet de taxe.

Olivier Sancerre

Le coût de l'optimisation fiscale des entreprises

L'optimisation fiscale des entreprises, ça coûte cher ! Près de 4,6 milliards d'euros perdus chaque année par l'Etat français. C'est une note publiée aujourd'hui par le **Conseil d'analyse économique** qui révèle ce chiffre. Alors l'optimisation fiscale c'est quand une entreprise paie moins d'impôt par des moyens légaux, à pas confondre avec la fraude fiscale. Les géants du numérique comme Google ou Apple, les fameuses GAFAs, en sont de grands experts. Les pays de l'OCDE pourraient adopter dans les prochains mois des mesures pour lutter contre l'optimisation fiscale, et surtout récupérer pas mal d'argent.

Stratégie fiscale des multinationales : au moins 4,6 milliards d'euros d'impôts perdus pour la France

Les stratégies d'évitement de l'impôt des multinationales font perdre à la France au moins 4,6 milliards d'euros de recettes fiscales par an, selon une note du Conseil d'analyse économique (CAE) publiée mardi, qui analyse les impacts d'une réforme internationale de la taxation de ces groupes.

Le CAE, organe rattaché à Matignon, a comparé l'impôt sur les bénéfices payé par les multinationales françaises ou étrangères en France, en distinguant des autres celles qui ont une filiale dans un paradis fiscal (y compris l'Irlande, les Pays-Bas ou le Luxembourg), et peuvent ainsi y transférer certains de leurs bénéfices.

Selon ses calculs, le taux effectif moyen d'imposition d'une multinationale française ayant au moins une filiale dans un paradis fiscal est inférieur de 26% à celui d'une multinationale équivalente sans présence dans un paradis fiscal. Et cela représente un manque à gagner de 3,3 milliards d'euros d'impôt.

Ce chiffre descend à 17% pour les groupes étrangers présents en France, avec un manque à gagner de 1,3 milliard d'euros.

Optimisation fiscale : un manque à gagner de 4,6 milliards d'euros

L'optimisation fiscale pratiquée par les grandes entreprises représentent un manque à gagner conséquent pour la France. Selon le Conseil d'analyse économique, ce sont 4,6 milliards d'euros qui échappent au fisc français.

Des stratégies pour éviter l'imposition

Les multinationales sont des spécialistes des stratégies d'évitement fiscal, leur objectif étant de tirer profit de toutes les chausse-trappes des systèmes d'imposition des États pour payer le moins d'impôt possible. Selon le Conseil d'analyse économique (CAE), un organisme qui dépend du Premier ministre, le manque à gagner pour les caisses publiques françaises s'établit à au moins 4,6 milliards d'euros. Ces recettes fiscales représentent une estimation « conservatrice », selon le CAE. Dans les faits, la somme pourrait donc être bien plus élevée...

Pour calculer le manque à gagner fiscal dû à l'évitement fiscal des grandes entreprises, le CAE a pris en compte l'impôt sur les bénéfices réglé par les multinationales françaises et étrangères qui ont une activité en France. Les économistes ont séparé les grandes entreprises qui transfèrent une partie de leurs bénéfices dans un paradis fiscal.

Un important manque à gagner pour les caisses publiques

Les multinationales françaises qui ont une filiale dans un paradis fiscal affichent un taux d'imposition 26% moins élevé que celui qui touche une grande entreprise similaire mais qui ne transfère pas ses bénéfices dans un paradis fiscal. En termes numériques, cela représente 3,3 milliards d'euros qui échappe au fisc... Pour ce qui concerne les multinationales étrangères présentes dans l'Hexagone, le taux d'imposition est 17% moins élevé, soit 1,3 milliard d'euros de manque à gagner.

Ces chiffres vont alimenter les discussions en cours actuellement concernant une taxation mondiale des grands groupes et plus largement, de nouvelles règles en matière de fiscalité. Un projet est en train de se mettre en place au sein de l'OCDE, avec de bonnes chances d'aboutir. La France a mis en place une taxe sur le chiffre d'affaires des multinationales du numérique, une initiative suivie par d'autres pays.

François Lapierre

Évitement fiscal des multinationales : au moins 4,6 mds d'euros d'impôts perdus pour la France

Les stratégies d'évitement de l'impôt des multinationales font perdre à la France au moins 4,6 milliards d'euros de recettes fiscales par an, selon une note du Conseil d'analyse économique (CAE) publiée mardi, qui analyse les impacts d'une réforme internationale de la taxation de ces groupes.

Le CAE, organe rattaché à Matignon, a comparé l'impôt sur les bénéfices payé par les multinationales françaises ou étrangères en France, en distinguant des autres celles qui ont une filiale dans un paradis fiscal, et peuvent ainsi y transférer certains de leurs bénéfices.

Selon ses calculs, le taux effectif moyen d'imposition d'une multinationale française ayant au moins une filiale dans un paradis fiscal est inférieur de 26% à celui d'une multinationale équivalente mais sans présence dans un paradis fiscal. Et cela représente un manque à gagner de 3,3 milliards d'euros d'impôt.

Ce chiffre descend à 17% pour les groupes étrangers présents en France, avec un manque à gagner de 1,3 milliard d'euros.

"Il s'agit là d'une estimation conservatrice", préviennent les auteurs de l'étude, essentiellement parce que leur évaluation n'inclut pas les stratégies d'évitement qui ne passent pas par la présence dans un paradis fiscal et parce qu'ils n'ont pas pris en compte les groupes français qui auraient déjà transféré tous leurs revenus à l'étranger ou qui n'ont pas d'établissement stable en France.

Face à ce constat, que font de nombreux pays et qui s'est accentué avec la numérisation de l'économie, la communauté internationale est en train de réfléchir, sous l'égide de l'OCDE, à de nouvelles règles fiscales internationales.

Plusieurs scénarios sont sur la table avec deux enjeux: d'une part réviser les règles d'allocations des bénéfices entre les pays où les entreprises produisent et ceux où elles vendent afin de mieux répartir leurs impôts entre ces pays, et d'autre part fixer un taux minimum mondial d'impôt sur les sociétés.

Le CAE a étudié l'impact d'une telle réforme (avec plusieurs variantes) pour une quarantaine de pays, dont sept paradis fiscaux, sur leur attractivité et la variation de leurs recettes fiscales, ainsi que l'efficacité du futur système au niveau mondial.

Les résultats montrent que "redistribuer partiellement (les bénéfices) aux marchés de destination aurait un impact négligeable sur les recettes fiscales et un impact légèrement positif sur l'attractivité de la plupart des pays non-paradis fiscaux".

En parallèle, la mise en place d'un taux minimum "réduirait les transferts de bénéfices et générerait des gains substantiels en recettes fiscales pour tous les pays, avec peu d'effet sur leur attractivité", estime la note.

L'évitement fiscal des multinationales fait perdre 4,6 milliards d'euros à la France

Les stratégies d'évitement de l'impôt des multinationales font perdre à la France au moins 4,6 milliards d'euros de recettes fiscales par an. Le Conseil d'analyse économique (CAE) a comparé l'impôt sur les bénéfices payé par les multinationales françaises ou étrangères en France, en distinguant des autres celles qui ont une filiale dans un paradis fiscal et peuvent ainsi y transférer certains de leurs bénéfices. Selon les calculs, le taux effectif moyen d'imposition d'une multinationale française ayant au moins une filiale dans un paradis fiscal est inférieur de 26 % à celui d'une multinationale équivalente mais sans présence dans un paradis fiscal. Et cela représente un manque à gagner de 3,3 milliards d'euros d'impôt. Ce chiffre descend à 17 % pour les groupes étrangers présents en France, avec un manque à gagner de 1,3 milliard d'euros.

D'autres stratégies d'évitement

Selon le CAE, « il s'agit là d'une estimation conservatrice ». En d'autres termes, cette évaluation n'inclut pas les stratégies d'évitement qui ne passent pas par la présence dans un paradis fiscal ou qui ont transféré tous leurs revenus à l'étranger, ou qui n'ont pas d'établissement stable en France. Face à ce constat, la communauté internationale est en train de réfléchir, sous l'égide de l'OCDE, à de nouvelles règles fiscales internationales. Plusieurs scénarios sont sur la table pour parvenir à régler un double enjeu. Il s'agit de réviser les règles d'allocations des bénéfices entre les pays où les entreprises produisent et ceux où elles vendent, afin de mieux répartir leurs impôts entre ces pays. En outre, il faut parvenir à un taux minimum mondial d'impôt sur les sociétés.

Le Conseil d'analyse économique (CAE) a étudié l'impact d'une telle réforme pour une quarantaine de pays, dont sept paradis fiscaux, sur leur attractivité et la variation de leurs recettes fiscales, ainsi que l'efficacité du futur système au niveau mondial. Les résultats montrent que « redistribuer partiellement les bénéfices aux marchés de destination aurait un impact négligeable sur les recettes fiscales et un impact légèrement positif sur l'attractivité de la plupart des pays non-paradis fiscaux. »

La France comme d'autres pays veulent, sous l'égide de l'OCDE, une réforme des règles sur l'imposition des multinationales.

Olivier Arandel

4,6 milliards d'euros de manque à gagner fiscal

Les pratiques d'optimisation fiscale des entreprises multinationales entraînent un manque à gagner estimé à au moins 4,6 milliards d'euros par an pour la France, selon une note publiée hier par le Conseil d'analyse économique (CAE), un organisme placé auprès du Premier ministre et chargé « d'éclairer, par la confrontation des points de vue et

des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Le CAE estime dans cette note que le système actuel d'imposition internationale des sociétés est « dépassé », car il « permet aux entreprises multinationales d'exploiter la complexité, les failles et les inadéquations des règles fiscales internationales à des fins d'optimisation fiscale ». Alors

que des négociations au sujet de la fiscalité internationale sont en cours au sein de l'OCDE, qui réunit 36 pays parmi les plus développés du monde, le CAE recommande la mise en œuvre d'un taux minimum mondial d'imposition des sociétés. ■

Pourquoi il faut créer un impôt minimum pour les multinationales

C'est un rapport qui va faire plaisir à Bruno Le Maire. Réalisée par le Conseil d'analyse économique (CAE), l'étude sur la "fiscalité internationale des entreprises : quelles réformes pour quels effets ?", publiée ce mardi 19 novembre, est un plaidoyer pour l'initiative franco-allemande, portée par le ministre de l'Economie et son collègue Olaf Scholz, et qui vise à instaurer un taux d'imposition minimum pour les entreprises. Après l'échec de la création d'une "taxe GAFAM" européenne, en début d'année, la France et l'Allemagne ont re-lancé ce projet d'un impôt minimal afin d'éviter l'évasion fiscale massive des multinationales – par exemple, Apple est accusé de payer à peine 2 % d'impôts par des montages passant par les Pays-Bas, l'Irlande et des paradis fiscaux des Caraïbes.

Et cette réforme, qui fait partie des négociations actuelles au sein de l'OCDE pour remettre à plat notre système fiscal international, serait très efficace : d'après les experts du CAE, elle augmenterait le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) de 17 %, soit un gain immédiat de 8 milliards d'euros, avec l'hypothèse d'un taux minimum de 15 %. "Cette mesure a des effets positifs. Elle augmente les recettes fiscales sans dégrader l'attractivité", ont souligné les auteurs Mathieu Parenti et Farid Toubal. Avec ce système, la France pourrait réclamer aux multinationales qui ont délocalisé leurs profits en Irlande, un paradis fiscal très offensif, la différence entre le taux effectivement payé à Dublin (entre 0 et 2 % pour les montages les plus agressifs) et le minimum de 15 %.

Le risque de perdre les impôts de LVMH et de Kering

Sur un sujet explosif politiquement et coûteux pour les finances publiques -"l'évitement" fiscal des multinationales atteindrait 4,6 milliards d'euros par an, une estimation a minima selon les experts-, ce rapport éclaire la grande négociation internationale à l'OCDE entre 134 pays, pilotée par le français Pascal Saint-Amans. D'abord, il montre que les craintes des grandes entreprises françaises sont infondées. L'AFEP, le lobby des grands groupes, dénonce l'approche de l'OCDE qui veut taxer une partie des profits en fonction du lieu de consommation et non plus uniquement du lieu de production, comme le prévoient les règles fiscales internationales. "Sous couvert d'adapter la fiscalité internationale à l'ère du numérique, l'OCDE propose de taxer les entreprises là où se trouvent leurs consommateurs, souligne l'AFEP. Cette solution, particulièrement favorable aux Etats-Unis et à la Chine, pourrait avoir des conséquences négatives pour notre pays et ses entreprises." En clair, L'AFEP craint que les impôts payés par nos géants du luxe (LVMH, Kering) partent à l'étranger, sans avoir l'assurance de récupérer ceux d'Apple ou de Google. Or, selon les experts du CAE, ce projet n'aura pas d'impact négatif sur la France. Selon les hypothèses (jusqu'à 30 % des profits taxés dans le pays de consommation), cela augmenterait même légèrement les recettes de l'impôt sur les sociétés de 0,1 à 0,6 %.

Autre point clé du rapport : face à l'évasion fiscale, la mesure la plus efficace, c'est le dispositif anti-abus baptisé BEPS (Base Erosion and profit shifting), négocié et mis en œuvre progressivement au sein de l'OCDE. Il vise à interdire les montages sophistiqués (redevance versée à une société détenant les brevets localisée dans un paradis fiscal, déduction abusive des intérêts des bénéficiaires ...). Et son application "efficace" générerait une hausse de 20 % des recettes de l'IS en France, soit plus de 9 milliards d'euros. Pas de doute : une politique très volontariste de lutte contre l'évasion fiscale des multinationales peut rapporter gros.

Thierry Fabre

"Fiscalité internationale des entreprises : quelles réformes pour quels effets ?" : l'évaluation du Conseil d'analyse économique

La Conseil d'analyse économique (CAE), organisme placé auprès de Matignon, a publié hier une note intitulée "Fiscalité internationale des entreprises : quelles réformes pour quels effets ?".

Introduction

"Le système actuel d'imposition internationale des sociétés, hérité du début du XXe siècle, est dépassé. Il permet aux entreprises multinationales d'exploiter la complexité, les failles et les inadéquations des règles fiscales internationales à des fins d'optimisation fiscale et de transférer leurs profits vers des juridictions à fiscalité faible ou nulle. Dans le même temps, les entreprises se plaignent d'actions non coordonnées de lutte contre l'évitement fiscal les exposant à des incertitudes et au risque de double imposition. Cette note décrit en détail diverses formes de stratégies de planification fiscale agressive suivies par les multinationales et examine les défis actuels et à venir de la réforme de la fiscalité internationale des entreprises. Notre évaluation prudente des pertes annuelles de recettes fiscales en France dues à l'évitement fiscal dans les paradis fiscaux par les multinationales s'élève à environ 5 milliards d'euros. La remise à plat de la fiscalité des multinationales est désormais une

priorité dans les négociations en cours à l'OCDE où plusieurs scénarios de réformes sont examinés. Ses principaux objectifs devraient être d'éviter la double imposition et la non-imposition et de proposer des règles simples pour empêcher les transferts de bénéfices. Cela nécessite des règles harmonisées. (...) Les simulations montrent qu'une règle de répartition des bénéfices pour les redistribuer partiellement aux marchés de destination (pilier 1 de l'OCDE) aurait un impact négligeable sur les recettes fiscales et un impact légèrement positif sur l'attractivité de la plupart des pays non paradis fiscaux. L'adoption d'un taux d'imposition effectif minimum (pilier 2) réduirait les transferts de bénéfices et générerait des gains substantiels en recettes fiscales pour tous les pays, avec peu d'effet sur leur attractivité. Nous recommandons la mise en œuvre d'un taux effectif minimum mondial d'imposition des sociétés et de repenser les propositions actuelles au titre du pilier 1. Ces dernières rendent la détermination des droits taxables plus complexe sans modifier significativement leur répartition. Nous proposons plutôt d'allouer une fraction des bénéfices globaux aux pays de destination des ventes et d'utiliser des mesures anti-abus efficaces. La réforme de la fiscalité exige enfin la mise en place d'un reporting pays par pays rigoureux et harmonisé de l'activité internationale des entreprises (...)

Les pertes recettes fiscales en France : analyse sur données d'entreprises françaises

Nous avons procédé à notre propre estimation en comparant l'impôt sur les bénéfices payé par des sociétés multinationales résidentes en France en exploitant le fait qu'elles possèdent ou non une entité juridique dans un paradis fiscal. En effet, les stratégies de transfert de bénéfices requièrent souvent l'implantation d'une ou plusieurs filiales dans des paradis fiscaux¹⁵. Ces groupes représentent 39 % de l'emploi total et 30,2 % de l'impôt sur le revenu en 2016. Pour les entreprises étrangères en France, ces chiffres sont respectivement de 9 et 16 %. Le nombre de filiales présentes dans un paradis fiscal est relativement faible pour les groupes français (1,36 %) alors que plus de la moitié des groupes étrangers présents sur le territoire français ont au moins une filiale dans un paradis fiscal (1,97 %).

Pour faire cette comparaison, nous effectuons une analyse économétrique au niveau du groupe pour la période 2009-2016. Les bilans des entreprises situées en France sont agrégés au niveau du groupe. Le groupe est l'ayant droit économique ultime des entreprises situées en France et peut être de nationalité française ou étrangère. Nous estimons l'effet de la présence du groupe dans un paradis fiscal sur les taux effectifs moyens d'imposition (TEM) en contrôlant pour plusieurs caractéristiques : la part des actifs incorporels, la taille, la productivité du travail, l'intensité capitalistique et le secteur d'activité (le secteur financier est exclu) ainsi que l'écart non observé et persistant entre l'environnement fiscal en

France et dans les pays du groupe lorsque celui-ci est étranger.

Les estimations montrent que le TEM d'une multinationale française avec au moins une filiale présente dans un paradis fiscal est inférieur de 26 % à celui d'une multinationale équivalente mais sans présence dans un paradis fiscal. L'écart est de 21 % lorsqu'on utilise le ratio de l'IS par rapport à l'emploi. Pour les groupes étrangers, ces différences sont respectivement de 17 et 9 %. Compte tenu de leur poids dans l'emploi en France, les entreprises étrangères contribuent significativement à l'évitement fiscal.

A partir de ces estimations, nous calculons l'impôt sur les bénéfices que le groupe aurait payé en moyenne chaque année s'il n'avait pas été présent dans un paradis fiscal et en déduisons la perte de recettes fiscales. Avec le TEM, le montant s'élève à 4,6 milliards d'euros. Il s'agit là d'une estimation conservatrice des pertes de recettes fiscales liées aux transferts de bénéfices nettement inférieures aux estimations trouvées dans la littérature. Trois raisons principales peuvent l'expliquer. D'abord, notre stratégie empirique ne tient pas compte des stratégies d'évitement fiscal qui ne passent pas par la présence dans un paradis fiscal. Ensuite, la base de données pourrait sous-estimer la présence dans les paradis fiscaux, car elle repose sur une enquête menée auprès d'entreprises multinationales qui pourrait ne pas couvrir toutes les succursales étrangères directes et indirectes. Enfin, la base de données ne contient pas les entreprises qui ont déjà transféré l'entièreté de leurs revenus à l'étranger ou qui n'ont pas d'établissement stable en France. Nous considérons donc ces chiffres comme des bornes basses.

Constat. Les entreprises multinationales en France réduisent significativement leur montant d'IS en localisant des entités légales dans des pa-

radis fiscaux. L'estimation a minima des pertes d'IS résultant de transferts de bénéfices est de 4,6 milliards d'euros par an. (...)

Quels effets sur l'attractivité et les recettes fiscales ?

Nous présentons les résultats pour seulement cinq pays et un paradis fiscal dans les graphiques et nous nous concentrons sur les effets pour la France et l'Allemagne.

Le renforcement de la mise en œuvre des lois anti-abus augmente les recettes d'IS en France et en Allemagne ($\pm 21\%$ et $\pm 11\%$, respectivement) avec impact négatif assez faible sur leur attractivité relative ($-1,9\%$ et $-0,6\%$, respectivement). Comme tous les pays appliquent des lois anti-abus dans ce scénario, l'effet sur l'attractivité est modeste : les frictions géographiques spécifiques à chaque pays et les déterminants de l'accès au marché restent les critères les plus déterminants. L'ampleur de ces effets doit être comparée aux réductions unilatérales du taux d'IS. Par exemple, si la France réduit son taux effectif d'imposition des sociétés d'un point de pourcentage, le modèle prévoit une amélioration de l'attractivité de 0,39 %.

En ce qui concerne les deux scénarios d'affectation partielle des profits aux marchés de destination (scénarios 2 et 3), les résultats suggèrent un impact positif sur l'attractivité des deux pays : environ $\pm 0,3\%$ pour la France et l'Allemagne avec le pilier 1 et $\pm 1,4\%$ pour les deux pays pour un scénario où 30 % des bénéfices totaux sont imposés dans le pays de destination. Dès lors que seule une fraction des bénéfices est imposée dans les pays de production, la localisation des activités multinationales est moins sensible au taux d'imposition légal relativement élevé en France et en Allemagne. Quant aux recettes fiscales, l'effet semble légèrement positif avec l'affectation du profit résiduel en France ($\pm 0,1\%$) et légèrement négatif en Allemagne ($-0,1\%$).

En France, les pertes de recettes d'IS provenant des entreprises produisant dans ce pays sont plus que compensées par les gains induits par l'imposition des entreprises desservant ce pays. Les déséquilibres commerciaux du modèle reflètent les différences entre la production et la consommation et expliquent cet écart entre la France et l'Allemagne. Il convient de noter que les effets de ces deux réformes sur l'attractivité et les recettes fiscales sont très faibles par rapport aux autres réformes.

En ce qui concerne le pilier 2, nous constatons un impact positif important sur les recettes fiscales après la mise en place d'un taux effectif minimum d'imposition ($\pm 9,4\%$ pour la France et $\pm 5,7\%$ pour l'Allemagne dans le scénario 5). L'augmentation du taux effectif de l'impôt sur les sociétés des entreprises en France et en Allemagne est à l'origine de ce résultat. Il est intéressant de noter que l'incitation à s'engager dans un transfert de bénéfices diminue considérablement dans le scénario 5, lorsque tous les paradis fiscaux ajustent leur taux d'imposition effectif à 15 %. L'effet sur l'attractivité est cependant plus ambigu. Dans le scénario 4, les taux d'imposition effectifs augmentent dans tous les pays sauf dans les paradis fiscaux. Ainsi, l'attractivité relative de l'Allemagne ($-0,4\%$) et de la France ($-1,2\%$) diminue légèrement. L'explication est la même que celle concernant l'application des lois anti-abus. Dans le scénario 5, le taux effectif d'imposition augmente en France et en Allemagne mais aussi dans tous les autres pays - et plus particulièrement dans les paradis fiscaux. L'effet sur l'attractivité dépend du changement du taux effectif d'imposition en France ou en Allemagne par rapport aux autres pays. Le résultat suggère une attractivité relative de l'Allemagne supérieure à celle de la France.

En ce qui concerne l'attractivité, les scénarios qui redistribuent partielle-

ment les bénéficiaires aux pays de marché ont un impact positif dans tous les pays, en particulier aux États-Unis, et un impact négatif en Irlande. La mise en œuvre d'une taxation minimale sans ajustement a un impact négatif sur l'attractivité de la plupart des pays sauf l'Irlande. En ce qui concerne le scénario dans lequel les paradis fiscaux s'ajustent aux taux d'imposition minimaux, l'effet sur l'attractivité dépend de l'évolution relative du taux d'imposition effectif pour chaque pays.

Les scénarios de réaffectation partielle des bénéficiaires aux pays de marché n'ont pas d'effets significatifs sur les recettes fiscales. Dans les scénarios associés au pilier 2, les gains de recettes fiscales sont substantiels et sont déterminés par les impôts supplémentaires prélevés sur les bénéfices transférés (scénario 4) et sur les bénéfices qui ne sont plus transférés en raison de la modification des incitations à procéder à des transferts (scénario 5). L'Irlande perd des recettes au titre de l'impôt sur les sociétés lorsqu'elle n'ajuste pas son taux effectif d'imposition à 15 %, alors qu'elle gagne des recettes au titre de l'impôt sur les sociétés lorsqu'elle s'ajuste. Dans ce cas, l'impact négatif sur la base imposable est plus que compensé par les revenus supplémentaires générés par l'augmentation du taux d'imposition effectif.

Le modèle étant capable de produire des résultats pour les quarante pays de notre échantillon, nous sommes en mesure d'identifier les gagnants et les perdants en termes d'attractivité et de recettes fiscales pour la mise en œuvre de chaque scénario. Les scénarios de taxation à destination génèrent un nombre égal de gagnants et de perdants en termes de recettes fiscales - ce qui reflète une redistribution des droits taxables - et plus de

gagnants que de perdants en termes d'attractivité. En revanche, une taxe minimale génère des gains de recettes fiscales dans tous les pays sans affecter de manière significative leur attractivité.

L'un des principaux défis de l'introduction du taux effectif minimum d'imposition des sociétés sera de s'accorder sur le niveau de ce taux minimum. En outre, déterminer si, pour une société multinationale, une entité qui reçoit un paiement satisfait ou non au critère de l'imposition minimale implique un effort administratif considérable, qui repose idéalement sur un degré élevé de coopération entre autorités fiscales. Malgré ces défis, la réforme semble politiquement réalisable car elle génère un grand nombre de gagnants. Recommandation : L'introduction d'un taux effectif minimum mondial d'imposition des sociétés doit être la priorité des négociations menées à l'OCDE.

Le transfert de certains droits taxables vers des pays où les multinationales vendent leurs produits peut se justifier pour des raisons politiques. En l'absence d'une solution coordonnée, le risque est que ce mouvement se produise par le biais d'actions unilatérales, entraînant une double imposition et sapant la coopération internationale. Il est préférable qu'un tel changement soit organisé et suivi par le biais d'un accord international. Tous les droits d'imposition ne devraient toutefois pas être attribués aux juridictions de marché. Premièrement, comme nous l'avons expliqué plus haut, l'imposition des sociétés est justifiée en tant que moyen de financer les biens publics qui sont utilisés dans le processus de production. Ainsi, si tous les droits d'imposition étaient accordés aux pays de destination, une entre-

prise qui réaliserait tous ses profits à l'exportation ne contribuerait pas au financement des infrastructures locales dans le pays de production. Deuxièmement, d'un point de vue international, les règles fiscales ne devraient pas priver les pays ayant des modèles économiques spécifiques de droits fiscaux. Par exemple, les pays en développement qui fondent leur stratégie de croissance sur les exportations pourraient souffrir d'un poids trop lourd mis sur les ventes dans la fiscalité internationale. Troisièmement, plus le déplacement des droits taxables par rapport au statu quo est important, plus les chances que la réforme bénéficie d'un soutien politique suffisant sont faibles.

Enfin, comme indiqué plus haut, la simplicité devrait être une caractéristique importante des règles fiscales internationales. D'abord, elle réduit les coûts administratifs tant pour les entreprises que pour l'administration. Ensuite, la simplicité signifie plus d'équité entre les États puisque toutes les administrations n'ont pas les moyens humains et financiers d'administrer des règles complexes. Elle permet enfin d'uniformiser les règles du jeu entre les entreprises en réduisant la propension des plus grandes d'entre elles à s'engager dans l'optimisation fiscale en recourant à des failles juridiques. C'est la raison pour laquelle le changement devrait être réalisé sans introduire la distinction entre bénéfices de routine et bénéfices résiduels qui complique grandement le système fiscal.

Recommandation. La méthode de partage des bénéfices résiduels devrait être repensée. Nous proposons plutôt d'allouer une fraction des bénéfices globaux aux pays de marché."

■

Ce qu'une réforme de la taxation des multinationales pourrait rapporter

Alors qu'une grande réforme de la taxation des entreprises multinationales est en cours de discussion, le Conseil d'analyse économique en a évalué les conséquences possibles. Elle pourrait se traduire, pour la France, par plus de 8 milliards d'euros de recettes supplémentaires.

Au moins 4,6 milliards d'euros. C'est à minima la somme qui est aujourd'hui perdue en France du fait des stratégies d'évitement fiscal des entreprises multinationales, selon une évaluation du Conseil d'analyse économique (CAE) publiée mardi 19 novembre.

Le centre d'expertise rattaché au premier ministre a souhaité mesurer l'impact que pourrait avoir une réforme des règles de taxation des entreprises. Une réforme actuellement discutée dans le cadre de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).

Avant de calculer cet impact, les chercheurs du CAE ont d'abord tenté d'estimer l'ampleur de l'évitement fiscal. Les grandes entreprises utilisent pour cela une multitude de moyens légaux. Le plus répandu consiste à localiser une partie des profits en Irlande, au Luxembourg ou dans des îles exotiques. Cette pratique ne concerne pas que les sociétés américaines du numérique, mais aussi de grands groupes français... À elle seule, elle aboutit à amputer de 4,6 milliards d'euros les recettes fiscales de la France. D'autres études évoquent des chiffres bien plus éle-

vés, de l'ordre de 10, voire 15 milliards d'euros, si l'on prend en compte d'autres stratégies de contournement et un périmètre d'étude plus large.

La note tente ensuite d'évaluer l'impact de différents scénarios de réformes sur les recettes fiscales de la France mais aussi sur celles d'une quarantaine de pays. Elle conclut que la mesure qui aurait le plus d'impact serait l'introduction d'un seuil minimal mondial d'imposition. Cette idée consiste à fixer un taux universel, pour éviter la concurrence entre États. Si un pays ne respecte pas ce taux minimal, un autre pays pourrait prétendre récupérer, auprès d'une entreprise qui déclare une partie de ses profits dans le premier pays, la part d'impôt qui n'aurait pas été payée.

Dans l'esprit des négociateurs, cette disposition permet de faire disparaître les paradis fiscaux, car aucun État n'aurait plus intérêt à baisser son taux d'imposition sous le seuil minimal. Le CAE a pris l'hypothèse d'un seuil de 15%. Et il apparaît que cette réforme ferait grimper le rendement de l'impôt sur les sociétés en France de 8 milliards d'euros.

Les chercheurs du CAE imaginent ensuite un autre scénario qui verrait les pays à faible taux d'imposition relever leur taux jusqu'au niveau minimal. Dans ce cas, la France resterait gagnante de 4 milliards. Et les pays qui sont aujourd'hui des paradis fiscaux seraient également bénéficiaires nets. L'augmentation du taux compenserait en effet largement le fait que certains profits ne seraient plus déclarés chez eux.

L'étude s'intéresse ainsi à l'Irlande. Elle montre que l'introduction d'un taux minimum universel entraînerait une perte de recettes fiscales de 20 milliards d'euros pour l'Irlande. Mais si Dublin réagit en portant son taux d'imposition à 15%, elle se trouvera alors bénéficiaire de 60 milliards!

La réforme envisagée par l'OCDE comporte un autre volet. Il consiste à taxer davantage les entreprises dans les pays de consommation, plutôt que de production. L'étude montre que cette partie de la réforme est quasiment sans effet sur la France, même si elle est fortement réclamée par les pays émergents. ■

Guillemoles Alain

La France gagnerait à une réforme de la fiscalité mondiale

La réforme fiscale négociée au sein de l'OCDE ne ferait pas perdre de recettes fiscales à la France, selon un rapport du Conseil d'analyse économique.

Bercy peut rester serein. La réforme fiscale internationale en cours d'élaboration au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) n'amputerait pas les recettes du budget de l'Etat. Au contraire. Bien que les contours du futur cadre fiscal international restent à définir dans les prochains mois, le Conseil d'analyse économique (CAE) s'est livré à une première étude d'impact.

Pour donner une idée des conséquences prévisibles en termes d'impôts sur les sociétés, ce centre de réflexion rattaché à Matignon a élaboré cinq scénarios et quantifié leur impact pour six des quarante pays passés en revue (France, Allemagne, Etats-Unis, Irlande, Chine et Inde). Afin d'évaluer les pertes fiscales liées à l'optimisation des multinationales, le CAE prend en considération l'existence d'environ 70 paradis fiscaux, dont l'Irlande, les Pays-Bas, le Luxembourg et la Suisse, qui privent l'Etat français de 4,6 milliards d'euros de recettes fiscales chaque année. D'où l'intérêt de revoir les règles sous l'égide de l'OCDE.

L'Irlande perdante

Selon les cinq scénarios retenus, tous les pays (hors ceux considérés comme paradis fiscaux) seraient gagnants et récupérerait un peu plus d'impôts. Ce qu'a toujours affirmé l'OCDE pour promouvoir sa réforme. Un surplus de recettes qui varie selon les hypothèses retenues.

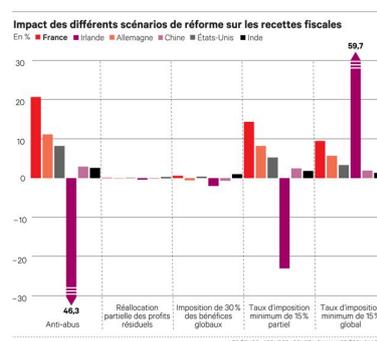
Dans un premier scénario, les législations concernant l'abus du chalandage fiscal - les multinationales utilisent les failles des conventions fiscales pour localiser leurs bénéfices dans les pays où la fiscalité leur est la plus avantageuse - sont renforcées.

Le CAE part du principe que tous les pays appliqueraient des lois anti-abus. Il en résulterait une hausse des recettes d'impôt sur les sociétés de 21 % en France, de 11 % en Allemagne et d'un peu moins de 10 % aux Etats-Unis. En revanche, l'Irlande verrait ses recettes s'effondrer de 46 %.

Un autre scénario est plus directement lié au projet de l'OCDE d'une répartition différente des droits à taxer les bénéficiaires des multinationales parmi les pays où elles opèrent une activité grâce à Internet. C'est le pilier 1 de la réforme de l'Organisation internationale.

Le CAE part du principe que la rentabilité normale d'une entreprise se situe à 12 % de marge. Au-delà, ce sont ce que l'OCDE appelle des « profits résiduels ». Dans l'exemple retenu, ces profits résiduels représentent un tiers du bénéfice consolidé. Le CAE prend pour hypothèse que 20 % de ces profits résiduels seraient imposés par les pays de destination proportionnellement aux ventes. Seulement un quinzième du profit global serait ainsi redistribué. Autant dire peu. Et cela se voit en termes d'impact.

Dans ce cas, la France serait légèrement gagnante, ses recettes fiscales grimper de 0,1 %, tandis qu'une légère érosion (- 0,1 %) s'observerait en Allemagne. Les résultats seraient sensiblement similaires pour les autres pays étudiés. En clair, aucun bouleversement ne serait à attendre du pilier 1 de l'OCDE.



Taux minimum

Le pilier 2, en revanche, aurait des conséquences plus significatives. Il a pour objet d'instaurer un taux d'imposition minimum mondial pour les multinationales. Un projet que soutient le ministre des Finances français, Bruno Le Maire, et son homologue allemand, Olaf Scholz. « Cette taxe minimum permettrait de réduire de moitié les pertes fiscales liées aux stratégies d'optimisation des multinationales », indique Mathieu Parenti, un des auteurs de l'étude.

Le CAE part de l'hypothèse d'un taux minimum de 15 %. Les pays producteurs imposeraient alors les profits transférés dans des paradis fiscaux à un taux qui correspond à la différence entre ce taux minimum de 15 % et celui du paradis fiscal. Dans ce cas de figure, la France verrait ses recettes fiscales progresser de 9,4 %, soit 8 milliards d'euros. L'Allemagne récupérerait 5,7 % d'impôts en plus. Les six pays étudiés seraient gagnants sauf l'Irlande, qui perdrait plus de 20 % de ses revenus d'impôts. En revanche, si le gouvernement irlandais ajustait sa politique fiscale et fixait son taux d'imposition à 15 %, ses recettes fiscales s'envoleraient de près de 60 %. Si l'ensemble des paradis fiscaux s'ajustaient à ce taux minimum, la France ne récupérerait que 4 milliards de recettes d'impôts supplémentaires.

Pour le président du CAE, Philippe Martin, « le processus en cours à l'OCDE devrait être plus ambitieux ». Il ne fait aucun doute que l'introduction d'un taux effectif minimum mondial d'imposition des entreprises doit être, selon lui, la priorité des négociations menées à l'OCDE. L'idée d'introduire une distinction entre bénéficiaires normaux et résiduels, en revanche, ne recueille pas l'assentiment du Conseil. Cela complique grandement le système, alors que « la simplicité devrait être une caractéristique importante des règles fiscales internationales ».

Future fiscalité mondiale : Paris y gagnerait

Les recettes d'impôt sur les sociétés augmenteraient de 5,5 milliards avec le projet de l'OCDE.

La plus grande réforme de l'impôt des multinationales depuis 100 ans est en cours de négociation. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) anime depuis plusieurs mois les discussions entre les pays développés et émergents pour revoir les principes fondamentaux de l'impôt sur les sociétés. Jeudi encore se tiendra une session de discussion.

L'objectif est de réduire l'évitement fiscal des multinationales qui, contrairement à l'évasion fiscale, est légal. Mais, en France, cet usage « agressif » des règles fiscales et particulièrement des paradis fiscaux mine les recettes de l'impôt sur les sociétés d'au moins 4,6 milliards d'euros, d'après une étude présentée mardi par le Conseil d'analyse économique (CAE, think tank dépendant du premier ministre). Une estimation basse, qui ne prend pas en compte l'usage parfois abusif des prix de transfert ou autres stratégies de réduction de la facture fiscale. La littérature économique table plutôt sur 10 à 14 milliards d'euros de pertes de recettes d'IS pour l'Hexagone.

Ne pas négocier les yeux bandés

Si les détails d'un futur accord mondial sont encore loin d'être connus, le CAE a été missionné pour évaluer l'impact de cette révolution à venir sur les recettes fiscales françaises. Il s'agit pour Paris de ne pas avoir à négocier les yeux bandés, sans connaître les conséquences potentielles des discussions. Il a également rendu sa copie mardi sur ce sujet. L'OCDE travaille sur deux piliers. Le premier consiste à accorder un droit de taxation - a priori minime - aux pays où les entreprises vendent leurs produits. La France y gagnerait très peu en recettes supplémentaires d'IS (+ 0,1 %). Cet axe de négociation, bien qu'insuffisamment ambitieux, présente toutefois de l'intérêt, d'après le CAE : « En l'absence de solution coordonnée, le risque est que ce mouvement [de taxation dans les pays de consommateurs] se produise par le biais d'actions unilatérales ». La France, d'ailleurs, n'a pas manqué d'agir unilatéralement en créant cette année sa propre « taxe Gafa » sur le chiffre d'affaires des géants du numérique, avant tout accord international sur le sujet.

Taux minimum mondial

Deuxième pilier de négociation, la mise en place d'un taux minimum d'imposition au niveau mondial. Les négociateurs ne se sont pas encore entendus sur le niveau de ce taux, qui serait par définition supérieur au taux actuel d'imposition dans les paradis fiscaux. Néanmoins, ce mécanisme permettrait à la France de voir ses recettes d'IS bondir de plus de 17 % (soit d'environ 5,5 milliards d'euros). Et même si les paradis fiscaux augmentaient leur taux d'IS pour s'aligner sur le taux mondial minimum, la France gagnerait quand même 9,5 % de recettes d'IS en plus, soit près de 3 milliards d'euros. Mieux, tous les pays y gagneraient, relève le think tank. Les recettes mondiales d'IS augmenteraient en effet globalement, car les entreprises ne bénéficieraient plus des taux très réduits des paradis fiscaux. Le CAE recommande donc que la création de ce « taux effectif minimum mondial d'imposition » soit la priorité des négociations.

Guillaume Guichard

Évitement fiscal 4,6 milliards d'euros d'impôts évanouis

Les stratégies d'évitement de l'impôt des multinationales font perdre à la France au moins 4,6 milliards d'euros de recettes fiscales par an, selon une note du Conseil d'analyse économique (CAE), publiée ce mardi. Selon cet organe rattaché à Matignon, le taux effectif moyen d'imposition d'une multinationale française ayant au moins une filiale dans un paradis fiscal est inférieur de 26 % à celui d'une multinationale équivalente, mais sans présence dans un paradis fiscal. Et cela représente un manque à gagner de 3,3 milliards d'euros d'impôts. Ce chiffre descend à 17 % pour l'ensemble des groupes étrangers présents sur le territoire français, avec un manque à gagner de 1,3 milliard d'euros. « Il s'agit là d'une estimation conservatrice », préviennent les auteurs de l'étude, car leur évaluation n'inclut pas les stratégies d'évitement qui ne passent pas par la présence dans un paradis fiscal et parce qu'ils n'ont pas pris en compte les groupes français qui auraient déjà transféré tous leurs revenus à l'étranger ou qui n'ont pas d'établissement stable en France. Selon le CAE, la mise en place d'un taux minimum d'imposition « réduirait les transferts de bénéfices et générerait des gains substantiels en recettes fiscales pour tous les pays, avec peu d'effet sur leur attractivité ».

Stéphane Guérard

Evasion fiscale en France : plus de quatre milliards d'euros s'envolent

Pour arriver à une telle conclusion les auteurs de l'étude ont comparé l'impôt sur les bénéfices payé par les multinationales françaises ou étrangères en France. Ils ont calculé que les sociétés françaises qui ont une filiale dans un paradis fiscal - y compris l'Irlande, les Pays-Bas ou le Luxembourg - payent 26 % d'impôts en moins que celles qui n'en ont pas. La perte est évaluée à 3,3 milliards d'euros pour l'Etat. Ce taux descend à 17 % pour les groupes étrangers présents sur le sol français, soit avec un manque à gagner de 1,3 milliard d'euros. Les auteurs estiment que le manque à gagner serait plus important si on incluait les géants du numérique, car la plupart des Gafa n'entrent pas dans le périmètre de leur étude.

« La remise à plat de la fiscalité des multinationales est désormais une priorité », écrivent les auteurs du rapport. Face à cette situation que connaissent de nombreux pays, l'OCDE élabore actuellement de nouvelles règles fiscales internationales. En attendant, la France a mis en place une taxe sur le chiffre d'affaires des multinationales du numérique et d'autres pays suivent son exemple. Cette semaine, le gouvernement tchèque a validé un projet de loi visant à imposer une taxe de 7 % aux grands groupes de l'industrie numérique comme Google, Amazon, Facebook et Apple.

Fiscalité internationale des entreprises : quelles réformes pour quels effets ?
Le rapport du Conseil d'analyse économique

L'évasion fiscale des multinationales fait perdre au moins 4,6 milliards d'euros par an à la France

*Selon une note du **Conseil d'analyse économique**, le manque à gagner pour la France des stratégies d'évitement de l'impôt des multinationales s'élève à 4,6 milliards d'euros. Au minimum.*

L'évasion fiscale des multinationales est l'un des motifs d'indignation des Gilets jaunes. On sait désormais à combien s'élève le manque à gagner pour la France : 4,6 milliards d'euros de recettes fiscales par an. C'est en tout cas ce que révèle une note du Conseil d'analyse économique (CAE), que s'est procurée l'AFP, publiée le 19 novembre, qui analyse les impacts d'une réforme internationale de la taxation de ces groupes.

Le CAE, organe rattaché à Matignon, a comparé l'impôt sur les bénéfices payé par les multinationales françaises ou étrangères en France en distinguant des autres, celles qui possèdent une filiale dans un paradis fiscal et peuvent ainsi transférer certains de leurs bénéfices.

Selon ses calculs, le taux effectif moyen d'imposition d'une multinationale française ayant au moins une filiale dans un paradis fiscal est inférieur de 26 %, à celui d'une multinationale équivalente mais sans présence dans un paradis fiscal. Et cela représente un manque à gagner de 3,3 milliards d'euros d'impôt.

Ce chiffre descend à 17 % pour les groupes étrangers présents en France, avec un manque à gagner de 1,3 milliard d'euros. Une estimation en-deçà de la réalité ? «Il s'agit là d'une estimation conservatrice», préviennent les auteurs de l'étude, essentiellement parce que leur évaluation n'inclut pas les stratégies d'évitement qui ne passent pas par la présence dans un paradis fiscal, et parce qu'ils n'ont pas pris en compte les groupes français qui auraient déjà transféré tous leurs revenus à l'étranger, ou qui n'ont pas d'établissement stable en France. Face à ce constat, que font de nombreux pays et qui s'est accentué avec la numérisation de l'économie, la communauté internationale est en train de réfléchir, sous l'égide de l'OCDE, à de nouvelles règles fiscales internationales. Plusieurs scénarios sont en discussion avec deux enjeux: d'une part réviser les règles d'allocation des bénéfices entre les pays où les entreprises produisent et ceux où elles vendent afin de mieux répartir leurs impôts entre ces pays, et d'autre part fixer un taux effectif minimum d'impôt sur les sociétés. Le CAE a étudié l'impact d'une telle réforme (avec plusieurs variantes) pour une quarantaine de pays, dont sept paradis fiscaux, sur leur attractivité et la variation de leurs recettes fiscales, ainsi que l'efficacité du futur système au niveau mondial. Les résultats montrent que «redistribuer partiellement» les bénéfices aux pays où les entreprises vendent leurs produits «aurait un impact négligeable sur les recettes fiscales et un impact légèrement positif sur l'attractivité de la plupart des pays non-paradis fiscaux». En parallèle, la mise en place d'un taux minimum «réduirait les transferts de bénéfices et générerait des gains substantiels en recettes fiscales pour tous les pays, avec peu d'effet sur leur attractivité», estime la note.

L E CHIFFRE DU JOUR : **4,6**

C'est, en milliards d'euros, ce que les stratégies d'évitement de l'impôt des multinationales font perdre à la France chaque année, en recettes fiscales, selon une note du Conseil d'analyse économique publiée hier, qui analyse les impacts d'une réforme internationale de la taxation de ces groupes.

La France, gagnante en cas de big bang mondial de la fiscalité

Le projet de réforme en cours de négociation à l'OCDE pour adapter les règles fiscales mondiales au numérique devrait profiter à la France, selon la première d'étude d'impact publiée par le Conseil d'analyse économique.

L'objectif est louable. Comment rendre la fiscalité plus équitable en taxant davantage les multinationales et notamment celles actives dans le numérique, qui échappent bien souvent à l'impôt ? C'est tout l'enjeu de la grande réforme des règles de la fiscalité mondiale sur laquelle planche l'OCDE depuis plusieurs mois. Mais avec une incertitude : le changement des règles du jeu risque de faire des gagnants et des perdants. L'OCDE a promis de réaliser d'ici la fin de l'année sa propre étude d'impact. Les économistes du Conseil d'analyse économique (CAE), l'ont devancée. Et la réponse est rassurante pour Paris. La France devrait sortir gagnante d'un changement des règles du jeu, avec un gain à long terme potentiel de 4 milliards d'euros à long terme.

En l'état actuel, les entreprises ne peuvent être taxées que là où elles disposent d'un établissement stable. Ce qui permet aux géants du numérique, qui peuvent vendre sans être physiquement présents, de générer des profits dans un pays sans pour autant y payer d'impôts. L'OCDE a mis sur la table une proposition à l'automne reposant sur deux piliers pour modifier le cadre international. Le premier prévoit de changer le mode de répartition des droits à imposer entre pays, en affectant une partie aux pays où sont effectivement consommés les biens ou services produits. Le second propose d'instaurer un impôt sur les sociétés minimum au niveau mondial, afin de décourager l'évasion fiscale dans les paradis fiscaux. Dans ses estimations, le CAE teste plusieurs scénarios sur 40 pays, dont la Chine, les Etats-Unis et l'Allemagne. La mise en place du pilier 1 de l'OCDE – qui affecterait 20 % du profit "anormal" généré par les entreprises entre les différents pays de consommation – aboutirait à une hausse de 0,1 point de ses recettes fiscales. Un effet quasi nul, qui se retrouve dans tous les pays. "L'ambition est limitée", pointe Philippe Martin, le président du CAE, qui estime que la réforme de l'OCDE est trop complexe pour des effets limités. Par ailleurs, les économistes pointent une difficulté : sans harmonisation des données fiscales entre Etats, la nouvelle répartition sera impossible à mettre en place. La taxation minimum réduit les possibilités d'évitement fiscal. A l'inverse, l'instauration de la taxation minimum a l'avantage de la simplicité et de l'efficacité. Pour la France, l'instauration d'une taxe minimum de 15 % permettrait d'augmenter ses recettes d'impôt sur les sociétés de 17 %, soit plus ou moins 8 milliards d'euros. A moyen terme, la création de cette taxe minimum devrait cependant inciter les paradis fiscaux à augmenter leur taux d'impôts, ce qui ramènerait à 4 milliards d'euros le gain pour les recettes fiscales françaises. "Cela permettrait de résoudre la moitié de l'évitement fiscal", pointent Farid Toubal et Mathieu Parenti, deux des auteurs de l'étude. Un autre avantage pointé par le CAE. Tous les pays, y compris les paradis fiscaux, pourraient ainsi sortir gagnants. Les entreprises, elles, verront leur taux d'imposition augmenter au global, ce qui est le but recherché. Pas question pour autant de ne faire que la moitié de la réforme prévue par l'OCDE. "Avancer sur le pilier 1 est important pour convaincre tous les Etats mais aussi pour éviter la double taxation des entreprises. Car de plus en plus de pays notamment émergents se mettent à taxer les profits sur le lieu de destination des pro-duits", pointe Philippe Martin.

L'évitement fiscal coûte 4,6 milliards d'euros à la France

Le Conseil d'analyse économique vient de publier une étude sur l'évitement fiscal des multinationales. L'étude s'intéresse également aux propositions de l'OCDE sur la taxation des bénéfices.

Les stratégies d'évitement de l'impôt des multinationales font perdre à la France au moins 4,6 milliards d'euros de recettes fiscales par an, selon une note du Conseil d'analyse économique (CAE) qui vient d'être publiée. Plus largement, cette note analyse les impacts d'une réforme internationale de la taxation de ces groupes. Le CAE a comparé l'impôt sur les bénéfices payé par les multinationales françaises ou étrangères en France, avec celles qui ont une filiale dans un paradis fiscal – comme par exemple l'Irlande, les Pays-Bas, le Luxembourg ou encore la Suisse – et peuvent y transférer certains de leurs bénéfices.

Selon ces calculs, le taux effectif moyen d'imposition d'une multinationale française ayant au moins une filiale dans un paradis fiscal est inférieur de 26 % à celui d'une multinationale équivalente sans présence dans un paradis fiscal. Cela représente un manque à gagner de 3,3 milliards d'euros d'impôt pour l'État. Ce chiffre descend à 17 % pour les groupes étrangers présents en France, avec un manque à gagner de 1,3 milliard d'euros. Ce qui porte le total à 4,6 milliards d'euros. Le comble étant que les auteurs précisent que c'est "une estimation conservatrice". De fait, leur évaluation n'inclut pas les stratégies d'évitement qui ne passent pas par la présence dans un paradis fiscal, et ils n'ont pas pris en compte les groupes qui auraient déjà transféré tous leurs revenus à l'étranger ou qui n'ont pas d'établissement stable en France.

Face au constat que les entreprises opèrent des stratégies d'évitement fiscal qui se sont accentuées avec la numérisation de l'économie, la communauté internationale est en train de réfléchir, sous l'égide de l'OCDE, à de nouvelles règles fiscales internationales. Plusieurs scénarios sont en discussion et ils s'appuient sur deux piliers. L'un concerne la révision des règles d'allocation des bénéfices entre les pays où les entreprises produisent et ceux où elles vendent afin de mieux répartir leurs impôts entre ces pays. Concrètement, quelle part des bénéfices devrait être imposée là où les entreprises produisent et là où les entreprises vendent ? Le deuxième concerne la fixation d'un taux effectif minimum d'impôt sur les sociétés.

Le CAE a étudié l'impact de telles réformes - avec plusieurs variantes pour plusieurs pays - sur leur attractivité et la variation de leurs recettes fiscales. Les résultats montrent que le premier pilier a une incidence peu significative. De fait, réallouer partiellement les bénéfices aux pays où les entreprises vendent leurs produits aurait un impact faible sur les recettes fiscales et un impact légèrement positif sur l'attractivité de la plupart des pays non-paradis fiscaux. En revanche, c'est une toute autre histoire pour le deuxième pilier qu'est la mise en place d'un taux d'imposition minimum. Le scénario que prend en compte le CAE est celui d'un taux minimum d'imposition de 15 %. Ce seuil d'imposition minimum diminuerait les transferts de bénéfices et générerait des gains très importants en recettes fiscales pour tous les pays - une hausse de 9,4 % pour la France et de 5,7 % pour l'Allemagne. L'effet sur l'attractivité est lui, assez faible.

C'est pourquoi, un taux minimum doit être "une priorité" des négociations en cours à l'OCDE, estime le CAE, car cela réduit sensiblement les incitations à l'évitement fiscal. Plus critique sur l'efficacité d'un nouveau partage des bénéfices entre pays, le CAE juge que la proposition actuelle de l'OCDE "manque de simplicité" et surtout qu'elle aboutit à une "réallocation marginale" des recettes fiscales vers les pays de destination.

La lutte contre l'évitement fiscal des firmes peut rapporter gros

Les paramètres choisis pour taxer les multinationales aux pratiques fiscales douteuses entraîneront des gains plus ou moins gros pour les finances publiques, pointe une étude du CAE.

Le Conseil d'analyse économique vient de publier une excellente étude qui permet de se faire une idée de l'impact potentiel des négociations en cours à l'OCDE destinées à remettre en cause les pratiques fiscales douteuses des multinationales. Car, si sur le plan des principes, les idées avancées sont révolutionnaires, ce sont les paramètres précis de leur mise en œuvre qui seront déterminants. A partir d'un travail original, le CAE permet de faire un pas en avant dans la compréhension des mécanismes en jeu et leur possible efficacité. En attendant les propres estimations de l'OCDE dont il n'est pas certain qu'elles fournissent les mêmes résultats.

Changer la donne

Début 2019, les quelque 130 pays qui participent au travail de l'OCDE sur la taxation des entreprises du numérique ont publié un document inédit par son ambition. Il pose trois principes forts.

Un Etat pourra taxer une multinationale même si elle n'est pas présente sur son territoire : fini les Google qui prennent la publicité des entreprises sur le moteur de recherche français mais facturent les clients en Irlande. Présente ou pas, une entreprise qui réalise une partie de son activité en France devra être taxée en France.

Car, deuxième principe, même si les bénéfices sont transférés artificiellement dans les paradis fiscaux, on les réallouera au territoire où la consommation a lieu. C'est le principe que l'Europe tente, vainement, de mettre en œuvre depuis vingt ans avec sa taxe commune consolidée des bénéfices des entreprises. L'idée est d'ajouter tous les profits réalisés sur l'ensemble des territoires et de les réaffecter aux différents pays en fonction d'une clé de répartition qui tienne compte de l'activité réelle des entreprises. Ce que l'Europe n'a jamais réussi à faire, coincée par les paradis fiscaux en son sein bloquant toute évolution, la négociation internationale est en train de le faire advenir. Tout cela est baptisé à l'OCDE le « pilier 1 ».

Enfin, dernière révolution, le « pilier 2 » fixera un seuil minimal d'imposition. Une multinationale signe un accord fiscal secret – les fameux rulings – avec le fisc luxembourgeois ou irlandais pour être taxée à 1 ou 2 % ? La firme devra payer la différence entre ce 2 % et le seuil minimal à son pays d'origine.

Jamais les Etats n'ont été aussi loin dans la définition de nouvelles règles de taxation des multinationales dans une économie mondialisée. Mais leur capacité à sérieusement remettre en cause les pratiques d'évitement fiscal des firmes repose sur les paramètres précis qui permettront leur mise en œuvre. C'est là que la note du CAE s'avère être fort utile.

Tout ça pour si peu ?

Les informations qui remontaient fin octobre commençaient déjà à nous alerter sur l'écart entre les attentes issues des nouveaux principes et les résultats concrets de leur mise en œuvre.

Par exemple, on ne parle plus de taxer toutes les multinationales ou toutes leurs activités mais seulement celles qui sont en relation de manière numérique avec des clients. Exit le « B to B » c'est-à-dire les entreprises qui vendent à d'autres entreprises, bien qu'elles puissent tout autant se prêter à des pratiques fiscales douteuses (Amazon offre des espaces de cloud aux sociétés qui leur permettent de commercer entre elles).

Surtout, il ne s'agit pas de vraiment réallouer tous les profits logés dans les paradis fiscaux. La négociation va définir un profit « normal » correspondant à une marge « normale », par exemple 10 %. Seuls les profits au-dessus de cette marge dits résiduels seront concernés. Et seule une partie d'entre eux feront l'objet d'une réorientation vers les pays où se sont produites réellement les activités. A supposer qu'elles soient de 20 %, cela signifie que l'on enlèvera 20 % d'une partie des profits aux paradis fiscaux pour les rendre aux autres pays, en bout de course pas grand-chose...

Concrètement, la France se verra réattribuer une part des profits que logent par exemple les Gafa en Irlande, au Luxembourg ou ailleurs mais elle perdra également une partie de ceux que les multinationales françaises réalisent par exemple en Chine, désormais plus taxés sur le lieu de consommation. Au final, sur la base d'une hypothèse où la marge « normale » serait fixée à 12 % et où 20 % des profits résiduels seraient réalloués, la France, nous disent les experts du CAE, y gagnerait... 0,1 % d'impôt sur les sociétés en plus... Soit aucun changement par rapport à la situation actuelle. Tout ça pour ça.

Simplifions le mécanisme et réallouons à la France 30 % des profits logés par les firmes dans les paradis fiscaux : la France y gagnerait 0,6 % d'impôt sur les sociétés (IS) en plus. Pas révolutionnaire non plus. A noter que le travail du CAE évalue les pertes d'IS en France dues à l'utilisation des paradis fiscaux à 4,6 milliards d'euros, un montant sous-évalué pour plusieurs raisons, précisent les auteurs de la note. Mais ce n'est pas là que se situe l'intérêt de leur travail.

L'étude publiée « n'est pas une attaque contre le pilier 1 », précise Philippe Martin, le président délégué du CAE, « nous en soutenons les orientations ». Les experts soulignent toutefois le manque de simplicité et de transparence des mécanismes négociés dans ce cadre qui risquent d'aboutir à une réallocation marginale des droits à taxer.

« Ces résultats sont intéressants, toute étude est bienvenue », commente Pascal Saint-Amans, le directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE et diplomate en chef de toutes ces négociations. « Notre propre estimation est en cours. La direction est la même que celle du CAE mais nous trouvons des résultats aux effets plus importants pour la France ». Une façon polie d'exprimer une forme de scepticisme face à la boîte noire que représente à ce stade le modèle concocté par les experts du Conseil d'analyse économique.

Même son de cloche du côté du ministère des Finances, cité par Audrey Tonnelier dans Le Monde : « ces chiffres nous paraissent faibles [...], les économistes du CAE n'ont pu s'appuyer que sur des données très lacunaires qui devront être confrontées à d'autres évaluations ». Il faudra attendre le résultat des estimations de Bercy et de l'OCDE pour se faire une idée de l'ampleur de l'écart entre les sources. Mais en réallouant une petite partie d'une partie des profits, il paraît difficile de s'attendre à guère plus que quelques pourcents d'IS. A suivre donc.

Le fort effet du seuil minimal

La véritable remise en cause des pratiques d'optimisation fiscale agressive des firmes viendrait plutôt de l'instrument fiscal le plus basique : le taux d'imposition. C'est bien le « pilier 2 » qui serait l'instrument le plus redoutablement efficace. Selon les estimations du CAE, si le seuil minimal envisagé était fixé à 15 % – les estimations actuelles tournent plutôt autour de 12,5/13 % –, la France y gagnerait 18 % de recettes d'IS, soit 8 milliards supplémentaires. Ce qui dans ce cas-là s'apparenterait à une manne.

Bien entendu, les paradis fiscaux y perdraient beaucoup. Ils pourraient d'ailleurs réagir et décider de remonter leur taux d'imposition – on parle ici de taux effectif d'imposition, pas le taux officiel affiché, soit 2 % pour l'Irlande dans le modèle du CAE contre les 12,5 % officiels – vers le seuil minimal. La France y gagnerait moins puisque les paradis fiscaux le deviendraient beaucoup moins en relevant de manière significative leur fiscalité. Mais elle récupérerait 9,5 % d'IS en plus, de l'ordre de 4 milliards d'euros.

Voici de quoi alimenter le travail en cours au sein de l'OCDE dont les résultats politiques sont attendus en janvier prochain. Les négociations sont dans le dur et on attend avec impatience ce qu'il en sortira, car l'étude du CAE nous montre que les effets financiers sont, au final, assez significatifs. Les Etats nous ont trop promis en matière de juste taxation des multinationales pour décevoir.

Christian Chavagneux